

Le PNUE – votre partenaire au service de l'humanité et de la planète



2025
EDITION



Ce document constitue la troisième édition de l'original publié en 2022.

Pour tout complément d'information sur la présente brochure, prière d'utiliser les coordonnées suivantes :

Directrice de la Division des services internes
Programme des Nations Unies pour l'environnement
P.O. Box 30552
00100, Nairobi (Kenya)
unep-environmentfund@un.org

© 2025 Programme des Nations Unies pour l'environnement

La présente brochure peut être reproduite en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, à des fins éducatives ou non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition de la citer comme source. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement apprécierait en pareil cas qu'un exemplaire de l'ouvrage contenant le passage reproduit lui soit communiqué.

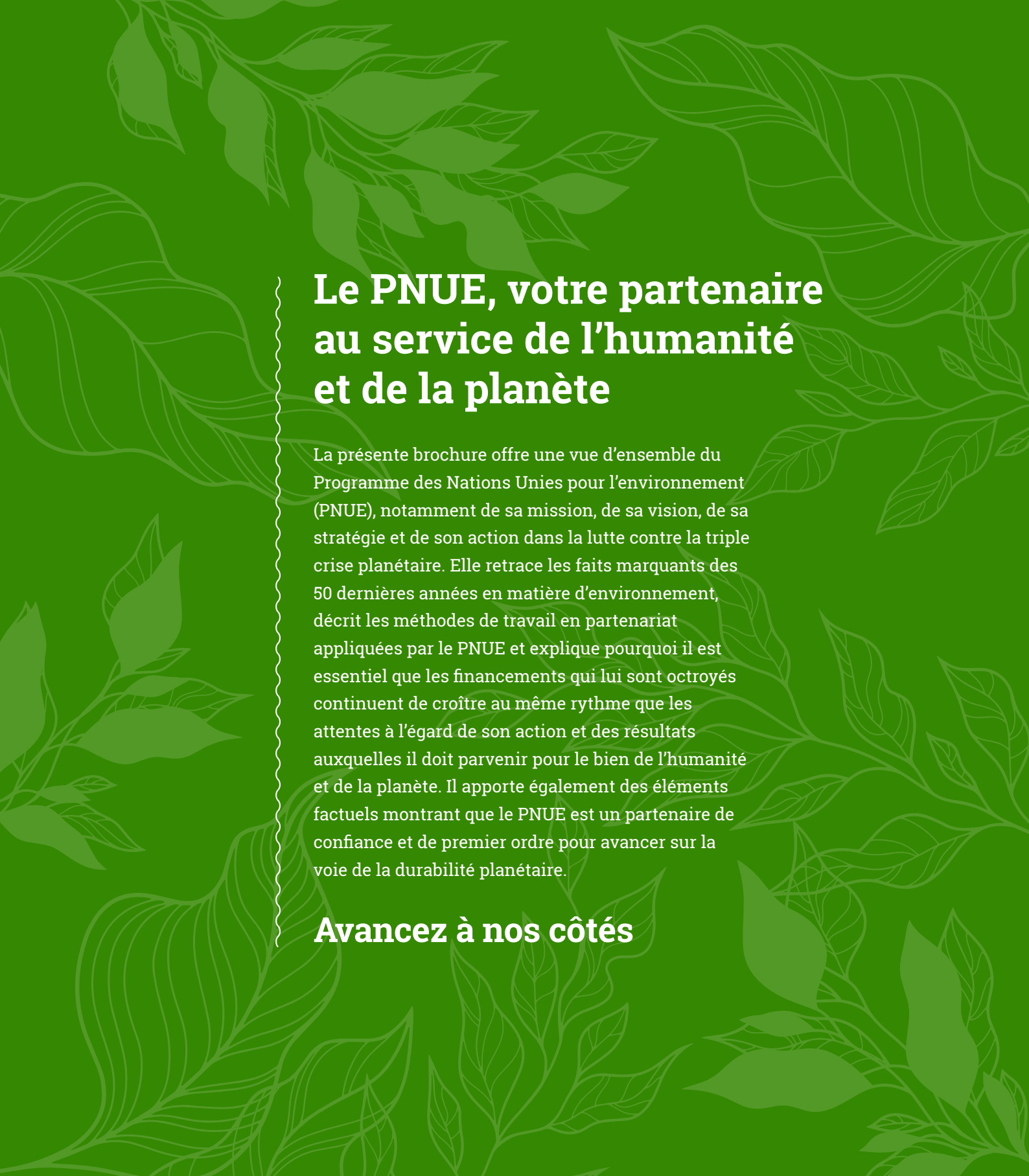
La présente brochure ne peut faire l'objet d'une revente ni être utilisée à toute autre fin commerciale quelle qu'elle soit sans autorisation préalable par écrit du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Veuillez adresser les demandes de telles autorisations, en précisant l'objet et l'étendue de la reproduction, au Directeur de la Division de la communication et de l'information du Programme des Nations Unies pour l'environnement (P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya).

Avertissement

La mention, dans la présente brochure, d'une entreprise ou d'un produit commercial ne vaut nullement approbation de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement ou des auteurs. L'exploitation à des fins publicitaires des informations figurant dans le texte est interdite. Les noms et symboles de marques déposées utilisés le sont à titre illustratif, sans intention d'enfreindre les lois sur les marques déposées ou les droits d'auteur.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous regrettons toute erreur ou omission qui aurait pu être involontairement commise.

Copyright : photos, illustrations et graphiques © PNUE, sauf indication contraire.

The background of the entire page is a solid green color. Overlaid on this are various shades of green leaf patterns, some as solid shapes and others as white line art. A white wavy vertical line runs down the left side of the page, separating the title from the main text.

Le PNUE, votre partenaire au service de l'humanité et de la planète

La présente brochure offre une vue d'ensemble du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment de sa mission, de sa vision, de sa stratégie et de son action dans la lutte contre la triple crise planétaire. Elle retrace les faits marquants des 50 dernières années en matière d'environnement, décrit les méthodes de travail en partenariat appliquées par le PNUE et explique pourquoi il est essentiel que les financements qui lui sont octroyés continuent de croître au même rythme que les attentes à l'égard de son action et des résultats auxquelles il doit parvenir pour le bien de l'humanité et de la planète. Il apporte également des éléments factuels montrant que le PNUE est un partenaire de confiance et de premier ordre pour avancer sur la voie de la durabilité planétaire.

Avancez à nos côtés



Photo ONU/Mark Garten

**António Guterres,
Secrétaire général de
l'Organisation des
Nations Unies**

« À la création du PNUE en 1972, la planète commençait déjà à montrer des signes de défaillance sous le fardeau que les activités humaines font peser sur elle. Le PNUE a offert au monde une nouvelle voie, fondée sur la vision d'une Terre meilleure et plus saine et faisant fond sur les piliers de la coopération internationale.

Au fil des décennies suivantes, le PNUE et ses partenaires ont travaillé avec les États Membres pour lutter contre la pollution de l'air, restaurer la couche d'ozone, protéger les océans de la planète, promouvoir une économie verte et inclusive et sonner l'alarme au sujet de la perte de biodiversité et des changements climatiques.

Il a montré que le multilatéralisme fonctionne et peut procurer des solutions à l'humanité et à la planète. Les données scientifiques, les travaux d'élaboration de politiques, ainsi que les activités de coordination et de sensibilisation du PNUE ont contribué à redresser les torts causés à l'environnement à travers le monde et à mieux faire comprendre l'importance cruciale que revêt la dimension environnementale du développement durable.

Le travail que vous faites est plus important que jamais ».

Extrait du discours prononcé par le Secrétaire général de l'ONU lors de la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue en mars 2022 pour célébrer le cinquantième anniversaire du PNUE (PNUE@50)

TABLE DES MATIÈRES

- 1** Introduction
- 3** Partie 1 : Le PNUE en bref
 - 3** Notre mission : informer, autonomiser et inspirer
 - 5** Notre vision : s'attaquer à la triple crise planétaire
 - 6** Notre stratégie : aider les pays à tenir les promesses faites
 - 7** Notre programme de travail : action en faveur de l'humanité et de la planète
- 11** Partie 2 : Faire la différence – Événements marquants d'un demi-siècle au service de l'environnement
 - 13** Années 70
 - 15** Années 80
 - 17** Années 90
 - 19** Années 2000
 - 21** Années 2010
 - 25** Années 2020
- 29** Partie 3 : Partenariats du PNUE
- 35** Partie 4 : Financement du PNUE
- 41** Notre cheminement commun

Introduction

Le PNUE, votre partenaire pour progresser dans la lutte contre la triple crise planétaire

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été, au cours des 50 dernières années, l'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement.

Depuis sa création en 1972, il informe et inspire les pays, les collectivités et les peuples, et leur donne les moyens de passer à l'action en conjuguant leurs efforts pour relever les défis environnementaux les plus urgents que rencontrent la planète et l'humanité.

C'est un partenaire indéfectible, un fervent porte-parole et un conseiller de confiance.

Il surveille l'état et la santé de la planète, veille à ce que la science reste au centre des processus de prise de décisions et à ce que la primauté du droit en matière d'environnement continue de servir de fondement à la gouvernance environnementale mondiale.

De concert avec ses partenaires, il a réalisé des avancées considérables, mais il reste du chemin à faire.

Le monde fait face à une menace que le Secrétaire général de l'ONU a qualifiée de « menace numéro un pour notre survie ».

Nos modes de consommation et de production non durables ont conduit à la triple crise planétaire que représentent les changements climatiques, la détérioration du milieu naturel et la perte de biodiversité, et la pollution et les déchets.

Nous devons de toute urgence transformer nos économies et nos sociétés – ainsi que notre relation avec la nature.

Le PNUE se charge de guider cette transformation, avec le concours de ses 193 États Membres et en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et parties prenantes. Il nous faut agir tout de suite avec détermination pour remédier à la triple crise planétaire – et renforcer la résilience face aux problèmes environnementaux existants et nouveaux.

Grâce à son expérience, à ses compétences, à ses programmes dynamiques, à sa stratégie tournée vers l'avenir et à son personnel dévoué, **le PNUE est particulièrement bien placé pour avancer à vos côtés en tant que partenaire et vous guider sur le chemin de la durabilité planétaire.**





Inger Andersen,
Directeur, Programme des Nations
Unies pour l'environnement

L'histoire du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est celle d'une coopération mondiale et de notre engagement collectif à protéger notre planète.

En tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement, le PNUE est à l'avant-garde du mouvement environnemental depuis plus de cinq décennies et, avec nos partenaires, nous avons obtenu des succès remarquables dont beaucoup sont mis en évidence dans cette brochure.

Le PNUE est à l'origine d'un changement transformationnel en s'attaquant aux causes profondes de la triple crise planétaire à laquelle nous sommes confrontés. La crise du changement climatique, la crise de la perte de la nature et de la biodiversité et la crise des déchets et de la pollution.

Notre travail défend la science qui guide les pays dans leur transition vers des économies à faible émission de carbone et économes en ressources, renforce la gouvernance et le droit de l'environnement, protège les écosystèmes et fournit des données factuelles pour éclairer les décisions politiques.

Notre vision est celle d'un monde où chacun, partout, peut s'épanouir en vivant en harmonie avec la nature, sur une planète sans pollution et au climat stable.

Nous savons que cet avenir est possible, mais seulement si nous agissons maintenant et si nous travaillons ensemble. Nous vous invitons à partager ce voyage avec nous.



Notre mission : informer, autonomiser et inspirer

Face à la triple crise planétaire, la mission du PNUE est d'informer, d'autonomiser et d'inspirer les nations et les populations afin qu'elles puissent améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations à venir.

informer...

Les données du PNUE sur l'état et la santé de la planète contribuent à apporter des solutions à la triple crise planétaire.

La surveillance de l'état et de la santé de notre planète et la sensibilisation du public aux risques et débouchés environnementaux sont au cœur des travaux du PNUE. À ces fins, il publie notamment divers rapports scientifiques, tels que les rapports sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO).

Le PNUE scrute l'horizon pour déceler les menaces environnementales émergentes.

Les données scientifiques que rassemblent le PNUE lui permettent, dès les premiers signes, de donner l'alerte face aux défis environnementaux qui se font jour. Dans des domaines allant de la menace que les microplastiques font peser sur nos océans aux conséquences de la résistance aux antimicrobiens pour la santé humaine et environnementale, en passant par les menaces que représentent les zoonoses émergentes, le PNUE fournit des données nuancées, opportunes et fiables permettant de faire face et de répondre à ces défis.

Le PNUE fournit des orientations sur la consolidation des politiques visant à relever les défis auxquels la planète et l'humanité sont confrontés.

Le PNUE œuvre à l'interface entre la science et les politiques afin de s'assurer que les processus de prise de décisions s'attachent en priorité à garantir une planète saine pour des populations en bonne santé. Il assure également les secrétariats des plateformes science-politiques, étendant ainsi leur portée à un large éventail de parties prenantes.

autonomiser...

Le PNUE incite et aide les pays à respecter leurs engagements en matière d'environnement.

Le PNUE œuvre au renforcement des capacités et soutient l'intégration de la durabilité environnementale dans le développement économique et social. Il fournit des outils et facilite le transfert de technologies de pointe qui aident les pays à progresser par eux-mêmes dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le PNUE concourt au renforcement des lois et institutions environnementales en faveur de la santé de la planète et des personnes.

Le PNUE joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la promotion d'une bonne gouvernance environnementale (règles, lois, politiques et institutions qui sous-tendent les interactions humaines avec l'environnement). Il a également joué un rôle d'appui de premier plan dans les négociations et l'application de plusieurs conventions relatives à l'environnement. En outre, il héberge les secrétariats de 15 accords multilatéraux sur l'environnement (voir page 29).

Le PNUE rassemble les peuples pour faire face à l'urgence planétaire, notamment par l'intermédiaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Le PNUE est le seul acteur mondial doté du mandat et des capacités nécessaires pour fixer l'ordre du jour international en matière d'environnement, en rassemblant les nations, les meneuses et meneurs d'opinion, les entreprises et la société civile afin de parvenir à un consensus sur la définition de solutions à l'échelle mondiale (voir page 12).

Le PNUE facilite la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Le PNUE aide les pays à collaborer dans les domaines relevant de son mandat, en facilitant les partenariats, en fournissant une assistance technique, en œuvrant au renforcement des capacités et en diffusant des connaissances. L'appui qu'il fournit permet également de donner aux pays les moyens d'élaborer des réponses autochtones aux problèmes de développement.

Le PNUE œuvre en faveur d'une réorientation des investissements et des pratiques commerciales vers des modes de consommation et de production durables.

Le PNUE s'appuie sur les travaux normatifs qu'il mène depuis plusieurs décennies concernant le financement durable, l'économie verte inclusive, le commerce durable et la consommation et production durables pour soutenir les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030.

Le PNUE est la voix de l'ONU pour les questions relatives à la dimension environnementale du développement durable.

La **réforme du système des Nations Unies pour le développement** offre au PNUE l'occasion d'étendre son champ d'action en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement pour aider tous les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable. Le Programme veille à ce que les aspects environnementaux des ODD bénéficient de toute l'attention voulue à mesure que les pays progressent sur la voie du développement.

Le PNUE permet aux pays d'accéder aux financements et programmes des fonds mondiaux.

En tant que partenaire clef des fonds pour l'environnement tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour l'adaptation et le Fonds multilatéral (aux fins d'application du Protocole de Montréal), le PNUE permet aux pays d'accéder à des financements et des programmes par l'intermédiaire de ces fonds et d'autres sources publiques bilatérales ou multilatérales (voir page 32).

Le PNUE s'efforce de réduire le plus possible les menaces environnementales que les catastrophes et les conflits font peser sur le bien-être humain.

Le PNUE mène des activités de sensibilisation aux risques environnementaux et s'efforce de réduire la vulnérabilité

aux aléas naturels et industriels. Il veille à l'intégration des préoccupations environnementales dans la riposte, le relèvement et la reconstruction selon une démarche plus écologique, et analyse et prend en compte les liens entre l'environnement, les changements climatiques, et la paix et la sécurité.

inspirer...

Le PNUE mène des activités de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de mesures efficaces face à la triple crise planétaire.

Les campagnes menées par le PNUE visent à promouvoir des mesures multipartites efficaces pour élaborer des solutions environnementales à même de susciter des évolutions positives à l'échelle mondiale. Organisée depuis 1973, la **Journée mondiale de l'environnement** est devenue une manifestation mondiale majeure destinée à mettre à l'honneur la participation du public à des actions visant à sauver la planète et ses habitants.

Le PNUE utilise la puissance de la technologie et des médias numériques et sociaux pour sensibiliser les jeunes.

En s'associant avec des célébrités, l'industrie du jeu vidéo et des plateformes éducatives, le PNUE s'emploie à faire mieux connaître les questions environnementales et la nature – ainsi que la place que nous occupons au sein de celle-ci.

Le PNUE récompense et honore les personnes et institutions qui ont accompli des travaux remarquables dans le domaine de l'environnement.

Le prix « **Champions de la Terre** » est la plus haute distinction environnementale décernée par l'Organisation des Nations Unies à des leaders d'exception des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé, en reconnaissance de leur action porteuse de transformations pour l'environnement.

Notre vision : s'attaquer à la triple crise planétaire

Le monde est en proie à une triple crise planétaire...

Nous traversons actuellement trois grandes crises environnementales liées entre elles, à savoir les changements climatiques, la dégradation de la biodiversité et du milieu naturel, et la pollution et les déchets. Ces crises sont toutes le fait des activités humaines et de modes de consommation et de production non durables. Notre relation avec le monde naturel est remise en question ; les coûts liés à la dégradation des ressources de la Terre mettent en péril sa capacité à assurer le bien-être de l'humanité et la survie de millions d'espèces.

Le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la dégradation des sols et la désertification qui en découlent, ainsi que l'augmentation continue de la pollution et de la production de déchets représentent des menaces immédiates pour notre survie. Partout dans le monde, nous sommes les témoins de souffrances et de pertes en vies humaines causées par les dommages que nous infligeons à notre planète.

Nous devons prendre des mesures urgentes et significatives pour nous éloigner des seuils critiques susceptibles d'altérer de manière irréversible des systèmes socioécologiques essentiels.

Il nous faut également prendre des mesures conjuguées et concertées afin de prévenir les effets d'autres pandémies et changements soudains de l'approvisionnement alimentaire susceptibles de mettre en péril notre bien-être économique et social et de compromettre les possibilités de réduire la pauvreté ou d'améliorer les vies et les moyens d'existence.

Le PNUE envisage un avenir dans lequel l'humanité vivra en harmonie avec la nature sur une planète sans pollution et au climat stable.

... nous devons faire la paix avec la nature

Dans son rapport de portée historique intitulé « **Making Peace with Nature** » (Faire la paix avec la nature), dans lequel il fait la synthèse de diverses évaluations environnementales mondiales, le PNUE définit un plan directeur scientifique pour remédier de manière systématique à la triple crise planétaire. Il y fait valoir qu'une action ambitieuse et coordonnée des gouvernements, des entreprises et des citoyennes et citoyens du monde entier peut prévenir et inverser les effets les plus dévastateurs du déclin de l'environnement en transformant rapidement les systèmes clefs, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation, afin que notre utilisation des terres et des océans devienne durable.

Le PNUE entend transformer nos systèmes sociaux et économiques afin d'améliorer notre relation avec la nature, de nous faire comprendre la valeur de celle-ci, et de nous amener à intégrer cette valeur dans nos processus décisionnels. Le présent rapport montre qu'ensemble, nous **pouvons** transformer notre impact sur le monde.

Comme l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, « faire la paix avec la nature sera la grande œuvre du XXI^e siècle. Ce doit être la première priorité, la priorité absolue. Partout, pour tout le monde ».



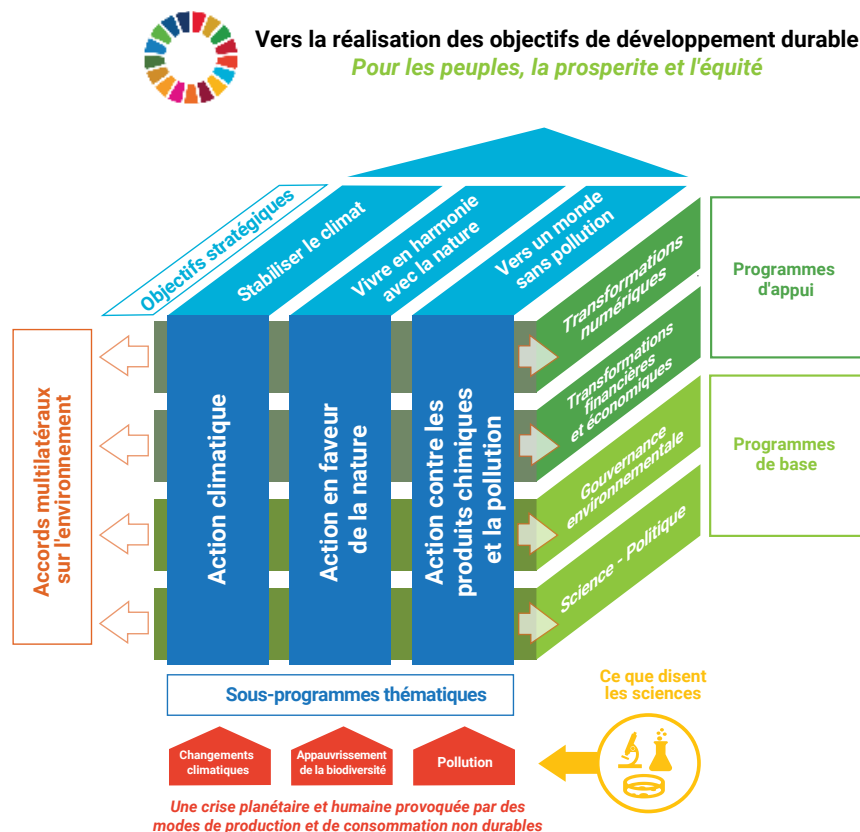
Notre stratégie : aider les pays à tenir les promesses faites

La stratégie à moyen terme du PNUE – **Pour l'humanité et pour la planète (2022-2025)** – place les trois crises environnementales que sont les changements climatiques, la dégradation de la nature et de la biodiversité, et la pollution et les déchets au cœur des activités du Programme.

Élaborée en collaboration avec les accords multilatéraux sur l'environnement à partir des données scientifiques les plus récentes, elle définit clairement le rôle du PNUE pour ce qui est de relever ces défis et d'aider les pays à tenir les engagements qu'ils ont pris au titre des **objectifs de développement durable** et de la **Décennie d'action**, de la

Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et de son document final, intitulé « **L'avenir que nous voulons** ».

Cette stratégie, qui a été approuvée par les États Membres du PNUE à l'occasion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, sera mise en œuvre sur une période de quatre ans. Elle fixe des objectifs dont la réalisation se fera dans le cadre de trois sous-programmes planétaires, au moyen de deux sous-programmes de base et deux sous-programmes d'appui (voir pages 7 à 10).



Notre programme de travail : action en faveur de l'humanité et de la planète

Sous-programmes planétaires

Trois **sous-programmes planétaires** couvrent les principaux domaines d'action définis dans la stratégie à moyen terme en réponse à la triple crise planétaire.



Action climatique

Le PNUE aide les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à s'adapter à un climat en évolution et à accéder au financement de l'action climatique.

Les changements climatiques et leurs conséquences ont engendré une crise climatique, que le Secrétaire général de l'ONU a qualifiée d'« alerte rouge » pour l'humanité. Le PNUE joue, au sein du système des Nations Unies, un rôle exceptionnel dans la lutte contre les effets des changements climatiques et les pertes et dommages y afférents, par le fait qu'il établit une passerelle entre la science, les politiques et les actions concrètes, ce auquel s'ajoute son pouvoir de réunir les États Membres et d'autres parties prenantes.

Les travaux menés en commun avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres organismes des Nations Unies donnent régulièrement le ton général en ce qui concerne l'ambition et l'action climatiques, notamment en orientant les négociations par le biais des rapports sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction

des émissions (voir page 21).

Le PNUE aide les partenaires de développement gouvernementaux et non gouvernementaux à faire en sorte que leurs actions soient compatibles avec les objectifs à long terme d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. En apportant une assistance technique sur demande dans les domaines des informations climatiques, des systèmes d'alerte précoce et du renforcement des capacités, il aide les décideurs nationaux à se servir d'informations sur les impacts des changements climatiques pour prendre leurs décisions. Ces travaux permettent également de préserver les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables – et de renforcer la résilience sur les plans de la santé et du bien-être, de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau.



Action en faveur de la nature

Le PNUE favorise la gestion durable de la nature et sa régénération, ainsi que sa contribution au bien-être humain.

La santé et l'existence de l'humanité sont fondamentalement tributaires de la nature. Depuis 50 ans, le PNUE s'attache à promouvoir une compréhension mondiale de la valeur de la biodiversité et de la nécessité de préserver la santé des écosystèmes, en partageant ses données scientifiques avec les décideurs et les intervenants en matière de politique en vue d'enrayer et inverser la perte de biodiversité. L'appui qu'il apporte aux pays afin de renforcer la résilience de leurs paysages



terrestres et marins contribue à les faire avancer sur la voie du développement durable.

Le PNUE aide les pays à mesurer la valeur réelle de la nature et à intégrer l'économie des services écosystémiques dans la prise de décisions en matière de consommation, d'infrastructures et de financement. Il collabore avec des scientifiques et des décideurs du monde entier afin de placer la biodiversité au cœur des processus décisionnels relatifs à l'environnement et au développement, et appuie le renforcement de l'aptitude des pays à élaborer et à négocier, au titre de la Convention sur la diversité biologique, un ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui favorise l'établissement de zones de conservation plus nombreuses, plus vastes et mieux gérées ; des pratiques agricoles et de pêche bénéfiques pour la biodiversité, la cessation des subventions néfastes et l'abandon de l'extraction destructrice des ressources minières au profit de modes de consommation et de production durables. Le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-

Montréal, adopté en 2022, place le monde sur une voie ambitieuse pour atteindre la vision globale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050.



Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Le PNUE œuvre à réduire autant que possible les effets néfastes des produits chimiques et de la pollution sur la santé humaine et l'environnement.



La pollution de l'air constitue la plus grande menace environnementale pour la santé humaine, causant 7 millions de décès prématurés par an. Parallèlement, il a été calculé que les quantités de plastique déversées chaque année dans les océans, actuellement estimées à 11 millions de tonnes métriques, tripleront au cours des 20 prochaines années. En outre, des substances chimiques dangereuses sont présentes dans nombre de matières premières ou de départ utilisées pour fabriquer des millions de produits finis différents. Et d'ici à 2050, la production annuelle de déchets devrait augmenter de 73 % par rapport aux niveaux de 2020 pour atteindre 3,88 milliards de tonnes.

Le PNUE s'emploie à renforcer les capacités et les initiatives de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en particulier dans les secteurs à fort impact, en mettant l'accent sur l'accroissement de la circularité, la récupération en toute sécurité des matières premières secondaires et la réduction progressive des sites de brûlage à l'air libre et de décharge. Il entend que les rejets de polluants dans l'air, l'eau, les sols et les océans soient réduits. Il héberge également les secrétariats de traités et cadres mondiaux et régionaux relatifs à la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les produits chimiques et les déchets dangereux.

Sous-programmes de base

Deux **sous-programmes de base** sous-tendent l'action du PNUE face à la triple crise planétaire, s'appuyant sur les compétences fondamentales du Programme en matière d'interface science-politiques, de droit de l'environnement et de gouvernance environnementale.



Interface science-politiques

Le PNUE tient chacun(e) informé(e) de l'état de la planète et établit une passerelle entre la science et les politiques

S'appuyant sur une équipe spécialisée de scientifiques et d'experts et un réseau mondial de centres collaborateurs, le PNUE est une source d'informations à la fois neutre et fiable, et est la seule organisation dirigée par les États Membres qui ait le mandat d'évaluer les ressources environnementales mondiales et de fournir des orientations aux décideurs.

Il a joué un rôle déterminant dans la création de plusieurs plateformes science-politiques rassemblant des scientifiques, des gouvernements, des organisations industrielles et internationales et des acteurs de la société civile, qui facilitent l'élaboration des politiques et la prise de décisions en mettant à disposition des informations scientifiquement fondées. Les



évaluations scientifiques qu'il produit contribuent à améliorer l'élaboration des politiques en matière d'environnement et la gouvernance environnementale.

Son **Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial** (World Environment Situation Room) est une plateforme dynamique de connaissances permettant de collecter, traiter et partager les données scientifiques et recherches les plus fiables sur l'environnement au niveau mondial, ainsi que le volume considérable de nouvelles données provenant des satellites, des drones et des sciences participatives.



Gouvernance environnementale

Le PNUE œuvre en faveur de lois et institutions environnementales robustes pour une planète saine et des populations en bonne santé.

Le PNUE s'attache à promouvoir la gouvernance environnementale, qui s'entend des règles, lois, politiques et institutions façonnant les interactions humaines avec le monde naturel. Il aide les pays à améliorer la cohérence et l'efficacité de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et à renforcer l'état de droit dans le domaine de l'environnement ainsi que les institutions qui le défendent.

L'action du PNUE contribue à renforcer les lois environnementales existantes et à mettre au point de nouveaux instruments et de nouvelles approches en matière de gouvernance, par exemple dans le domaine du mercure (voir



page 20) ou de la pollution plastique (voir page 14). Il héberge également les secrétariats de 15 accords multilatéraux sur l'environnement couvrant un vaste éventail de questions environnementales.

En tant que plus haute instance habilitée à traiter les questions environnementales émergentes, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement formule des orientations concernant les mesures normatives et oriente les débats mondiaux sur les interactions entre la protection de l'environnement et le développement durable.

Sous-programmes d'appui

Deux **sous-programmes d'appui** facilitent les actions du PNUE en réponse à la triple crise planétaire en collaborant avec les secteurs public et privé pour transformer en profondeur les systèmes économiques, financiers et sociétaux, et en mettant à profit les transformations numériques pour agir en faveur de l'environnement.



Transformations financières & économiques

Le PNUE s'emploie à faire basculer les politiques économiques et pratiques financières et commerciales de l'ensemble du système vers des modes de consommation et de production durables.

Pour permettre à l'humanité de prospérer dans les limites des systèmes planétaires, il nous faut examiner comment nos économies et nos sociétés fonctionnent, qu'est-ce qui a de la valeur pour nous et comment nous mesurons les progrès. La réorientation des politiques économiques et des pratiques financières et commerciales vers des modes de consommation et de production durables qui contribuent à réduire les effets des changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution sera essentielle pour la réalisation du Programme 2030.



Transformations numériques

Le PNUE aide les parties prenantes à tirer parti des données et des technologies numériques pour accélérer et élargir l'application de solutions à la triple crise planétaire.

Notre ère se caractérise par le recours aux données et technologies numériques : les mégadonnées et l'intelligence artificielle influent sur la quasi-totalité de nos activités et comportements en ligne. Notre avenir et la santé de notre planète dépendent en grande partie de la manière dont nous opérons cette transformation. Nous devons favoriser l'adoption de technologies numériques durables qui contribuent à la construction d'un avenir plus sain, plus sûr, plus propre et plus équitable.

En 2008, au plus fort de la crise économique et financière, le PNUE a lancé son Initiative pour une économie verte, faisant ainsi œuvre de pionnier dans l'application du concept d'économie verte défini comme une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques.

Dans sa lutte contre la triple crise planétaire, le PNUE continue de mettre à profit et d'intégrer les résultats des travaux normatifs qu'il mène depuis plusieurs décennies sur le financement durable, l'économie verte inclusive, la circularité et les chaînes de valeur, le commerce durable, et la consommation et la production durables.



Au titre de son programme de transformation numérique et de son coparrainage de la Coalition pour le numérique au service de la durabilité environnementale dans le cadre du Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique, le PNUE jouera trois rôles importants : i) fournir aux partenaires un accès aux données environnementales nécessaires pour l'évaluation des risques et l'analyse prédictive afin qu'ils puissent s'en servir pour prendre leurs décisions ; ii) aider les entreprises à adopter les meilleures pratiques en matière d'utilisation des plateformes numériques pour influencer les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement et les comportements des consommateurs ; et iii) renforcer les capacités numériques des gouvernements pour leur permettre de tirer parti des données et des technologies numériques en tant qu'instruments de réalisation des ODD.



Faire la différence – Événements marquants d'un demi-siècle au service de l'environnement

Créé en 1972, le PNUE a reçu pour mandat de surveiller l'état de l'environnement, d'assurer la mise à disposition de données scientifiques destinées à éclairer l'élaboration des politiques et de coordonner l'action menée pour répondre aux problèmes environnementaux persistants et émergents.

Depuis 50 ans, le PNUE travaille en étroite collaboration avec ses 193 États Membres et d'autres parties prenantes afin de galvaniser les engagements de la communauté internationale et les actions coordonnées nécessaires pour relever bon nombre des défis environnementaux les plus pressants de la planète.

S'il est impossible de rendre compte ici de l'ensemble des progrès réalisés, quelques-unes des étapes décisives en matière d'environnement franchies au cours des cinq dernières décennies sont présentées dans les pages ci-après.



Cinquante ans de gouvernance environnementale mondiale

Conférence de Stockholm et naissance du PNUE

En 1972, la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement**, tenue à Stockholm, a placé, pour la toute première fois, l'environnement sur le devant de la scène internationale et a clairement évoqué ses liens avec le bien-être humain et la croissance économique. L'avènement de cette coopération multilatérale dans le domaine de l'environnement a permis de réaliser, à l'échelle mondiale, une avancée spectaculaire dans la prise de conscience de l'importance des questions environnementales et de l'élaboration de lois sur l'environnement au niveau international.

Elle a également conduit à la création du PNUE, qui a reçu pour mandat de surveiller l'état de l'environnement, d'assurer la mise à disposition de données scientifiques destinées à éclairer l'élaboration des politiques et de coordonner les interventions internationales face aux défis environnementaux.

La création du PNUE a également été une source d'inspiration pour de nombreux pays, qui ont renforcé leurs institutions compétentes en matière d'environnement, notamment les ministères de l'environnement et les organismes nationaux de protection de l'environnement chargés de la mise en œuvre des politiques.

Sommet planète Terre à Rio de Janeiro (1992)

Vingt ans plus tard, le « Sommet planète Terre » a abouti à un grand nombre d'avancées notables, notamment l'adoption de la **Déclaration de Rio** et de ses 27 principes universels, de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** et de la **Convention sur la diversité biologique**. Il a également conduit à la mise en place de la **Commission du développement durable** et d'**Action 21**, un programme d'action audacieux appelant à élaborer de nouvelles stratégies permettant d'investir dans l'avenir afin de parvenir à un développement durable pour tous au XXI^e siècle.

Rio+20

Quarante ans plus tard, la troisième Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en 2012, a permis de faire un nouveau bond en avant et de placer l'environnement au centre des préoccupations de la communauté internationale, en l'élevant au même niveau d'importance que des questions telles que la paix, l'élimination de la pauvreté, l'accès à la santé et la sécurité mondiale.

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons », a encore renforcé le mandat et la gouvernance du PNUE, et donné lieu à la création de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, appelée à jouer le rôle de « Parlement mondial de l'environnement ».

Les 193 États Membres de l'ONU y sont représentés. Elle se réunit tous les deux ans au siège du PNUE à Nairobi (Kenya) pour fixer les priorités des politiques environnementales mondiales, arrêter une action stratégique pour faire face aux défis environnementaux et développer le droit international de

l'environnement. Elle approuve également le programme de travail du PNUE.

« L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement montre le meilleur de ce que la coopération multilatérale a à offrir ».

99

Espen Barth Eide, Président de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
Ministre du climat et de l'environnement
de la Norvège

PNUE@50 et Stockholm+50

Les cinquantièmes anniversaires du PNUE (« **PNUE@50** ») et de la Conférence de Stockholm (« **Stockholm+50** ») célébrés en 2022 nous ont rappelé l'importance de la coopération internationale et d'une action collective face à la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, l'appauvrissement de la nature et de la biodiversité, et la pollution et les déchets.

La déclaration politique qui a été adoptée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du PNUE a pris note avec satisfaction de la contribution que le PNUE a apporté ces 50 dernières années à l'appui de l'effort fait au niveau mondial

pour régler les problèmes environnementaux les plus graves rencontrés par la planète, réaffirmé son rôle en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement, et soutenu son renforcement et sa présence régionale.

La réunion Stockholm+50 a mis l'accent sur les liens d'interdépendance existant dans l'environnement à l'échelle mondiale et sur la nécessité de faire face collectivement à la triple crise de notre environnement commun pour les générations actuelles et futures. Les dirigeantes et dirigeants ont appelé à la mise en place de mesures audacieuses pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.



Photo ONU/Teddy Chen

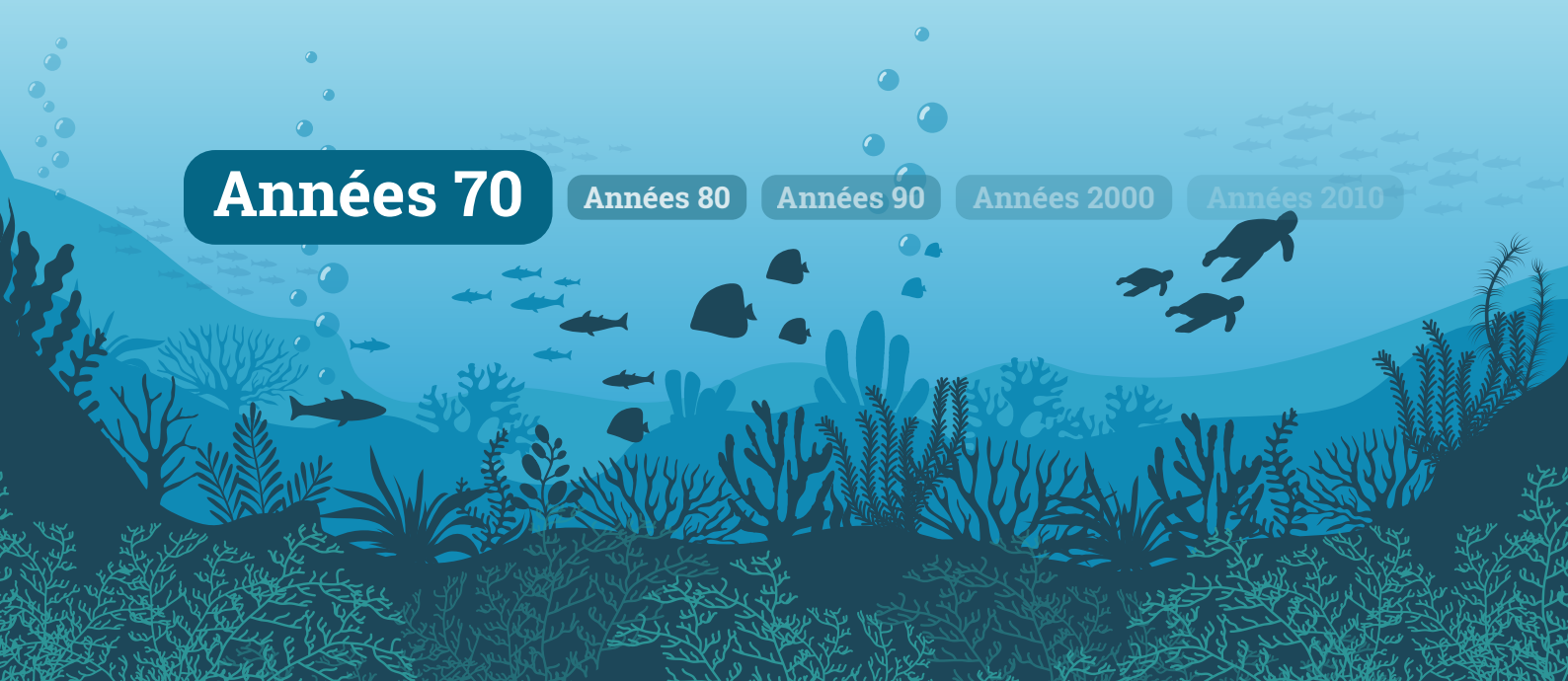
Maurice Strong (à droite), premier Directeur exécutif du PNUE, avec le Secrétaire général de l'ONU, U Thant (au milieu) et Keith Johnson (à gauche), Président du Comité préparatoire de la Conférence.



Photo ONU/Eskinder Debebe

Inger Andersen, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et actuelle Directrice exécutive du PNUE, et António Guterres, Secrétaire général de l'ONU

Aujourd'hui plus que jamais, les discussions et actions multilatérales que le PNUE facilite sont cruciales pour résoudre la crise planétaire à laquelle nous sommes confrontés.



Années 70

Années 80

Années 90

Années 2000

Années 2010

1972

Création du PNUE à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement

Tenue à Stockholm (Suède), cette **Conférence historique** s'est clôturée par la **Déclaration de Stockholm**, qui a placé les questions environnementales au centre des préoccupations internationales

1973

Réglementation du commerce des espèces sauvages

La **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction** (CITES) réglemente le commerce de plus de 38 000 espèces sauvages. Le PNUE gère le secrétariat de la CITES basé à Genève.

Première Journée mondiale de l'environnement

La toute première **Journée mondiale de l'environnement** a mobilisé des millions de personnes pour les inciter à prendre la parole et à agir dans le droit fil du thème « Une seule Terre ». Célébrée le 5 juin de chaque année, cette Journée est devenue une manifestation mondiale visant à faire œuvre de sensibilisation.

1979

Les États adoptent la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

La **Convention de Bonn** offre une plateforme mondiale permettant d'élaborer et mettre en œuvre des politiques de protection des animaux migrateurs et de leurs habitats. Elle protège actuellement plus de 600 espèces, du grand requin blanc au papillon monarque. Le PNUE en assure le secrétariat.

Vers des océans propres et un accord mondial sur la pollution plastique

Les années 70 ont marqué le point de départ du renforcement de la coopération internationale en vue de protéger nos océans. Cinquante ans plus tard, lors de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (2022), l'appel lancé par les pays en vue de **mettre fin à la pollution plastique**, y compris les déchets et les microplastiques dans le milieu marin, et de forger un accord international juridiquement contraignant d'ici 2024 a marqué une étape historique dans la lutte contre cette pollution.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité d'une action visant à protéger nos océans, qui a débuté en 1974 avec le lancement du **Programme pour les mers régionales**. Considéré comme un joyau de la diplomatie environnementale, ce Programme constitue l'une des réalisations les plus importantes du PNUE en matière de protection de l'environnement côtier et marin, qui combine science et politiques pour produire des traités efficaces sur le transport maritime, tout en mettant l'accent sur des questions telles que la destruction des récifs coralliens et la restauration et la protection des écosystèmes stockant du carbone bleu. À ce jour, 146 pays ont adhéré à 18 conventions et plans d'action relatifs aux mers régionales, dont les zones d'application s'étendent de la Méditerranée au Pacifique Sud en passant par les Caraïbes. Sept de ces instruments sont hébergés par le PNUE. Les impacts cumulés de ces conventions et politiques sur les 45 dernières années sont décrits à travers une série d'études de cas dans le rapport intitulé « **Contributions of Regional Seas Conventions and Action Plans to a Healthy Ocean** ».

Les efforts entrepris en faveur des mers régionales ont conduit à la mise en place de toute une série d'initiatives menées par le PNUE pendant les cinq décennies qui ont suivi. En 1995, le PNUE a commencé à assurer le secrétariat du **Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres**, seule initiative mondiale à aborder directement les liens existant entre les écosystèmes terrestres, dulçaquatiques, côtiers et marins sous l'angle de la pollution.

La menace croissante représentée par les microplastiques a été identifiée pour la première fois en 2011 dans l'**Annuaire du PNUE**. L'année suivante, le PNUE a commencé à assurer le secrétariat du **Partenariat mondial sur les déchets marins**.

La **campagne Océans propres** visant à sensibiliser et à engager des actions contre la pollution marine a jeté l'ancre dans 64 pays depuis 2017 et a amené ces derniers à prendre des engagements concernant la production et la consommation de plastiques non valorisables et à usage unique.

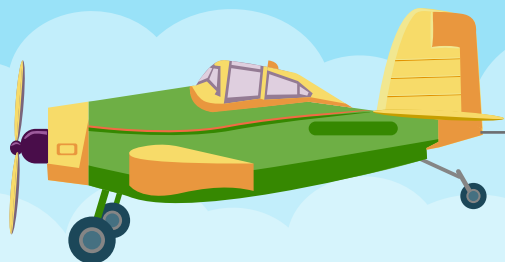
La **Décennie de l'Océan**, qui couvre la période 2021-2030, offre un cadre permettant de veiller à ce que les sciences océaniques éclairent les actions des pays visant à assurer une gestion durable des océans. Les données du PNUE aideront les pays à centrer l'attention sur les questions océaniques, notamment la **restauration des récifs coralliens**, la **valeur des herbiers marins** et l'**importance des mangroves pour les populations**.

Le rapport de 2021 du PNUE intitulé « **De la pollution à la solution : une évaluation mondiale des déchets marins et de la pollution plastique** » souligne que 11 millions de tonnes métriques de plastique pénètrent chaque année dans les écosystèmes aquatiques, chiffre qui devrait tripler d'ici 2040 si aucune action concrète n'est engagée. C'est pourquoi les mesures prises par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pour mettre fin à la pollution plastique sont cruciales.

« Nous sommes prêts à faire tout notre possible pour mettre un terme à la pollution plastique dans le monde et nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée pour l'environnement tendant à constituer un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique ».

Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à la reprise de sa cinquième session (UNEA 5.2)

Années 70



Années 80

Années 90

1982

Le PNUE adopte le Programme de Montevideo

Le Programme de Montevideo a établi des priorités relatives au droit international de l'environnement et a abouti à la conclusion d'accords majeurs, dont les conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam et le Protocole de Montréal. Il aide 120 gouvernements à mettre en place une législation environnementale. Le PNUE gère actuellement le cinquième **Programme de Montevideo relatif au droit de l'environnement** (2020-2030), qui vise à promouvoir le renforcement de l'état de droit dans le domaine de l'environnement.

1983

Création de la Commission Brundtland et introduction du concept de « développement durable »

Cette commission spéciale était chargée de proposer des stratégies à long terme en matière d'environnement pour parvenir à un développement durable. C'est le Conseil d'administration du PNUE qui a demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de la créer en 1983. Publié en 1987 sous le titre « **Notre avenir à tous** », le rapport de la Commission Brundtland a introduit et défini le terme « développement durable », et énoncé des moyens envisageables d'y parvenir.

1988

Création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Créé par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale, le **GIEC** fournit aux gouvernements des informations scientifiques utiles à l'élaboration des politiques en faveur du climat. Son **dernier rapport**, que le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, a qualifié d'« alerte rouge pour l'humanité » montre que le réchauffement climatique touche toutes les régions du globe et que, dans certains endroits, les changements climatiques sont devenus irréversibles.

1989

Les États imposent des restrictions sur les mouvements et l'élimination de déchets dangereux

Signée par 183 États, la **Convention de Bâle** énonce des règles strictes régissant les mouvements et l'élimination de déchets dangereux. Depuis 2013, les secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm sont réunis en un seul **secrétariat** qui reçoit l'appui du PNUE.

Années 2000

Années 2010

Années 2020

Restaurer la couche d'ozone tout en freinant les changements climatiques

Vers le milieu des années 70, les scientifiques ont averti que des substances chimiques de fabrication humaine présentes dans des produits de la vie quotidienne tels que les aérosols, les mousses, les réfrigérateurs et les climatiseurs, étaient en train de détériorer la couche d'ozone. En 1985, ils ont confirmé qu'un trou s'était formé dans la couche d'ozone stratosphérique au-dessus de l'Antarctique, créant ainsi une brèche dans le bouclier solaire naturel de la planète, qui protège les êtres humains, les plantes, les animaux et les écosystèmes d'un rayonnement ultraviolet excessif. Ils ont tiré la sonnette d'alarme, et le monde les a écoutés.

En 1985, les gouvernements ont adopté la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone définissant le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987), texte historique qui a marqué un tournant dans l'histoire de la protection de l'environnement. En effet, ce Protocole, qui régleme la production et la consommation d'une centaine de produits chimiques synthétiques, a montré que lorsque la science et la volonté politique vont de pair, les résultats peuvent changer le monde. Entré en vigueur en 1989, il est devenu, en 2008, le premier traité de l'ONU à être ratifié par tous les pays du monde.

Les résultats ont été spectaculaires. Près de 99 % des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont été progressivement abandonnées et la couche protectrice enveloppant la Terre est en train de se reconstituer. Le trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique devrait se résorber entièrement d'ici les années 2060, tandis que dans d'autres régions, la couche d'ozone devrait retrouver ses niveaux d'avant

1980 encore plus tôt. On estime que deux millions de cas de cancer de la peau sont ainsi évités chaque année.

Le Protocole a été modifié en 2016 par l'Amendement de Kigali afin d'inclure dans les exigences l'abandon progressif de certains puissants gaz à effet de serre, ce qui pourrait contribuer à éviter une hausse supplémentaire de température pouvant aller jusqu'à 0,4 °C d'ici la fin du siècle – un chiffre loin d'être négligeable au vu de l'objectif d'une hausse maximale de 2 °C de la température mondiale convenue lors de la Conférence de Paris sur le climat.

Le PNUE a joué un rôle clef dans ce processus réussi. En 1976, il a organisé une conférence internationale qui a permis à des scientifiques de 32 pays de se réunir et de convenir d'un plan d'action mondial en faveur de l'ozone. Par la suite, il a négocié la Convention de Vienne et, depuis 1991, il accueille le Secrétariat de l'ozone à son siège, au Kenya. Ce Secrétariat organise les conférences et réunions de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, et gère l'application des décisions qui en résultent. Le PNUE héberge également le secrétariat du Fonds multilatéral, qui apporte un appui au mécanisme de financement du Protocole, et son Trésorier, qui gère le fonds d'affectation spéciale connexe, respectivement à Montréal et à Nairobi.

Dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme d'exécution du Fonds multilatéral, le Service ActionOzone du PNUE aide 147 pays en développement à respecter en permanence leurs obligations au titre du Protocole. (Voir également page 32)

» <https://tinyurl.com/4b33kymh>



1991

Création du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le **FEM** a été créé afin de remédier aux problèmes environnementaux les plus pressants de la planète. Depuis sa mise en place, ce partenariat entre le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale a alloué plus de 21,5 milliards de dollars des États-Unis sous forme de dons à quelque 5 000 projets dans 184 États Membres. Il a en outre mobilisé 117 milliards de dollars des États-Unis sous forme de cofinancements.

1992

L'ONU organise le Sommet planète Terre à Rio de Janeiro

Lors de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**, également connue sous le nom de Sommet planète Terre, 175 pays se sont engagés en faveur d'un plan pour parvenir au développement durable au XXI^e siècle. Le Sommet planète Terre a abouti à l'adoption de la **Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement** et au lancement du programme **Action 21**.

Les dirigeants signent la Convention sur la diversité biologique

Cet **instrument juridique international** régit la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques. Ratifié par 196 pays, il a incité les gouvernements à étendre leur réseau d'aires protégées, à mobiliser des ressources financières en faveur de la protection de la biodiversité et à promouvoir une pêche et une agriculture durables. Le PNUE en administre le secrétariat de la CBD.

1994

La lutte mondiale contre la désertification s'intensifie grâce à la création de la Convention sur la lutte contre la désertification

Depuis près de 50 ans, le PNUE joue un rôle clef dans la **lutte mondiale contre la désertification** : il a été à l'origine de la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**, seul accord international juridiquement contraignant à lier l'environnement et le développement à la gestion durable des terres, et depuis l'adoption de celle-ci, appuie les mesures qu'elle prend, telles que l'**initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel**.

» <https://tinyurl.com/u4rdsu57>

1997

Le PNUE publie la première édition de son Rapport phare sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO)

Le rapport **GEO** est une publication phare du PNUE qui fait le lien entre science et politiques et donne aux décideurs à plusieurs niveaux des informations concernant l'état de la planète. Les contributions apportées par l'ensemble de la famille des Nations Unies, ainsi que par les scientifiques et universitaires désignés par les gouvernements, ont fait du GEO un précieux outil pour les décideurs en ce qui concerne les questions environnementales. Le sixième rapport GEO a été publié en 2019.

1998

Création de la Convention de Rotterdam sur le commerce des produits chimiques dangereux

La **Convention de Rotterdam** aide les pays à décider en connaissance de cause d'importer ou non divers pesticides et produits chimiques industriels spécifiques, leur évitant ainsi d'accepter, sans en avoir conscience, des polluants potentiellement dangereux. Elle est entrée en vigueur en 2004 et est administrée par le PNUE.

Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier – Alignement du système financier sur le développement durable

Mise en place en 1992, l'**Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier (UNEP FI)** s'attache depuis 30 ans à combler le fossé entre les institutions financières mondiales et les questions d'environnement. Plus de 450 institutions financières, dont des banques, des assureurs et des investisseurs, collaborent avec l'UNEP FI afin de mieux comprendre quels sont les problèmes d'environnement, de société et de gouvernance qui se posent, en quoi ils concernent le secteur financier, et comment celui-ci pourrait participer activement à leur résolution.

Ces efforts sont non seulement bénéfiques pour les populations et la planète, mais assurent également la stabilité future du système financier. Les investisseurs institutionnels et les clients des banques grand public **exigent de plus en plus** des institutions financières qu'elles respectent les normes environnementales. Un nombre croissant d'institutions financières commencent à se rendre compte que le financement des combustibles fossiles, et d'autres projets qui nuisent à l'environnement, compromet leur avenir à long terme.

Devenir plus écoresponsables nécessite de repenser les modèles économiques. Pour guider le secteur financier vers la durabilité, l'UNEP FI a publié une série de cadres d'orientation, dont les suivants :

- » **Principes pour un secteur bancaire responsable** (2019)
- » **Principes pour une assurance responsable** (2012)
- » **Principes pour l'investissement responsable** (2006)

Près de 80 % des investisseurs du secteur financier ont souscrit aux Principes pour l'investissement responsable, tandis que plus de 270 banques, représentant plus de 45 % des actifs bancaires, ont adhéré aux Principes pour un secteur bancaire responsable. Un **rapport d'étape** publié en 2021 a révélé que les signataires des Principes pour un secteur bancaire responsable ont mobilisé plus de 2 300 milliards de dollars sous forme de financements durables en 18 mois. En outre, 94 % des banques ayant adhéré à ces Principes ont fait de la durabilité une priorité stratégique.

Œuvrer en faveur de la réduction à zéro des émissions
L'UNEP FI œuvre en partenariat avec la **Glasgow Financial**

Alliance for Net Zero au rassemblement en une seule coalition sectorielle des initiatives de financement à l'appui de la réduction à zéro des émissions, afin d'offrir aux établissements financiers de premier plan un cadre propre à accélérer la transition vers une économie mondiale à zéro émission nette.

Les membres de l'initiative « **Net-Zero Asset Owner Alliance** », dont l'UNEP FI est un des cofondateurs, se sont engagés à rendre leurs portefeuilles d'investissements compatibles avec un scénario de réchauffement planétaire de 1,5 °C, qui s'élèvent actuellement à 10 000 milliards de dollars, en réorientant leurs actifs sous mandat de gestion en vue de réduire à zéro les émissions nettes connexes d'ici 2050. Parmi eux figurent certains des principaux assureurs du monde, qui mettent en œuvre des politiques d'abandon progressif du charbon et d'exclusion d'autres combustibles fossiles. L'UNEP FI est également à l'origine de deux alliances à l'appui de la réduction à zéro des émissions dans le **secteur bancaire** et le **secteur des assurances**.

En amont de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), l'**Investor Agenda**, qui réunit l'UNEP FI et les partenaires clefs, a mis au point une déclaration ambitieuse signée par 733 investisseurs institutionnels de toutes les régions du monde, gérant plus de 52 000 milliards de dollars d'actifs, dans laquelle il est demandé aux gouvernements de prendre un certain nombre de mesures pouvant aider à éviter une hausse catastrophique des températures et à gérer les risques climatiques. Cet appel unifié est le plus percutant jamais lancé aux gouvernements pour qu'ils cessent de subventionner les combustibles fossiles, abandonnent progressivement le charbon et rendent obligatoire la publication d'informations sur les risques climatiques.

» <https://tinyurl.com/yckudt79>



Années 70

Années 80

Années 90

Années 2000

Années 2010

Années 2020

2001**Les États adoptent la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**

La **Convention de Stockholm**, l'un des trois traités sur les produits chimiques et la pollution désormais placés sous la coadministration du PNUE, a pour objet de protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques dangereux et à longue durée de vie en limitant et, à terme, en éliminant leur production, leur commerce et leur utilisation.

Lancement d'un nouveau partenariat à l'appui des populations de grands singes vivant à l'état sauvage et de leurs habitats

Le **Partenariat pour la survie des grands singes** (GRASP) a été lancé par le PNUE afin d'aider à assurer, en Afrique et en Asie, la survie à long terme des gorilles, chimpanzés, bonobos et orangs-outans et de leurs habitats.

2005**Le PNUE crée le prix « Champions de la Terre »**

Le prix « **Champions de la Terre** » est la plus haute distinction environnementale décernée par l'Organisation des Nations Unies à des dirigeants exceptionnels des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé, en reconnaissance de leur action porteuse de transformations pour l'environnement.

Le PNUE et le PNUD lancent l'Initiative Pauvreté-Environnement

L'**Initiative Pauvreté-Environnement** a fourni un appui technique et financier aux pays, destiné à leur permettre d'intégrer les liens entre la pauvreté et l'environnement dans leurs plans de développement aux niveaux national et infranational. Cette Initiative et l'Initiative **Action Pauvreté-Environnement** lancée en 2018 pour lui succéder ont montré comment l'amélioration de la viabilité environnementale peut contribuer à l'élimination de la pauvreté.

2006**Vers une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie**

L'**Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques** offre une tribune aux États Membres et aux acteurs non étatiques, appuie la mise en œuvre d'un système mondial de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et la création de centres de préparation aux accidents et de centres antipoison, et mène des actions de sensibilisation sur les nouvelles menaces telles que celles que posent les perturbateurs endocriniens et les nanomatériaux. Dans le cadre de son **Programme de démarrage rapide**, 184 projets menés dans plus de 100 pays ont contribué à l'établissement des profils chimiques nationaux.

2007**Le PNUE crée le Groupe international d'experts sur les ressources**

Ce **Groupe** fournit aux décideurs et autres intéressés des évaluations scientifiques sur l'utilisation durable des ressources et leurs incidences sur l'environnement pendant toute la durée de leur cycle de vie.

2008**Le PNUE fait œuvre de pionner dans l'émergence du concept d'« économie verte »**

Le PNUE a lancé son Initiative pour une économie verte, faisant ainsi œuvre de pionner dans l'émergence du concept d'économie verte, définie comme une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Protéger les populations contre les effets du mercure

La contamination par le mercure présente des risques sanitaires graves pour le système nerveux central. Le PNUE a joué un rôle déterminant dans la sensibilisation du public à l'échelle mondiale concernant le mercure et les menaces qu'il représente pour la santé humaine et l'environnement.

La publication par le PNUE, en 2002, de son premier rapport sur le mercure a suscité une nouvelle prise de conscience mondiale et lui a permis de faire avancer le processus de négociations intergouvernementales visant à interdire cette substance. Le Partenariat mondial sur le mercure du PNUE a été lancé trois ans plus tard, suivi de l'adoption (en 2013) et de l'entrée en vigueur (en 2017) de la Convention de Minamata sur le mercure, administrée par le PNUE. Cette Convention vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et de composés du mercure.

Le PNUE œuvre en étroite collaboration avec les parties prenantes à la promotion de l'application effective de cette Convention. Trente pays ont bénéficié d'un appui en 2020 aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or. Ce secteur génère entre 10 et 20 millions d'emplois de mineur dans plus de 80 pays et constitue la plus grande source de pollution par le mercure au monde, selon l'évaluation mondiale du mercure publiée en 2018 par le PNUE.

Le PNUE dirige également le programme planetGOLD, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, qui vise à éliminer le mercure de ce secteur dans le monde entier.



Sauver les forêts de la planète

Couvrant plus de 30 % des terres émergées du globe, les forêts fournissent un habitat à la plupart des espèces végétales et animales terrestres. Près d'**1,6 milliard de personnes** tirent des forêts leurs moyens d'existence, et un quart des médicaments modernes sont issus de plantes poussant dans les forêts tropicales. En outre, les forêts, qui sont des puits essentiels de dioxyde de carbone, gaz contribuant au réchauffement climatique, absorbent 30 % des émissions provenant des combustibles fossiles et de l'industrie.

Selon le rapport du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant la **situation des forêts du monde**, publié en 2020, la superficie des forêts a diminué de 420 millions d'hectares en 30 ans en raison de la conversion des terres à d'autres fins. Par ailleurs, 100 millions d'hectares sont menacés.

Ces 50 dernières années, le PNUE n'a cessé de s'employer à faire bouger les choses pour mettre un terme à la déforestation, en dépit d'un contexte marqué par de profondes fractures politiques entre les pays industrialisés du Nord, qui jouent un rôle moteur dans l'exploitation des forêts, et les pays en développement du Sud, qui abritent la plupart des forêts qui subsistent.

En lançant en 2008 le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation

et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme **ONU REDD**), le PNUE, la FAO et le PNUD ont fait la preuve de leur engagement en faveur de la protection des forêts. Quelque 65 pays, abritant 70 % des forêts tropicales de la planète, participent à ce programme qui a pour objectifs de réduire les émissions liées aux forêts, d'accroître les stocks de carbone forestier et de renforcer les droits des autochtones, tout en contribuant au développement durable.

Le Programme ONU-REDD est à l'origine du **Green Gigaton Challenge**, un partenariat public-privé visant à mobiliser des financements pour réduire d'une gigatonne (1 milliard de tonnes métriques) les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts d'ici à 2025, puis chaque année par la suite. Cette réduction annuelle revient à retirer 80 % des voitures roulant sur les routes américaines.

À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), tenue en 2021, plus de 140 pays se sont engagés à faire cesser et à inverser la déforestation d'ici à 2030. Cet engagement, qui s'accompagnait d'annonces de contributions atteignant près de 19,2 milliards de dollars de fonds publics et privés, représente une victoire historique pour la nature. Par ailleurs, la protection et la restauration des forêts sont des thèmes directement liés à l'actuelle **Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes** (voir page 27).

» <https://tinyurl.com/2s3zwxp8>

Années 70

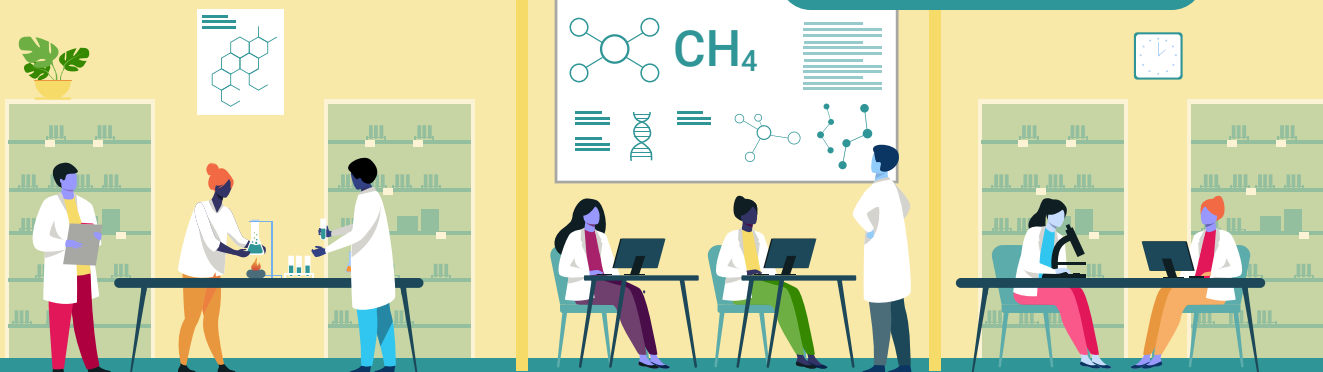
Années 80

Années 90

Années 2000

Années 2010

Années 2020



2010

Le PNUE publie son premier Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions

Cette série sans précédent d'évaluations annuelles fondées sur des données scientifiques offre un aperçu de l'écart entre le niveau des émissions de gaz à effet de serre tel qu'il est prévu en 2030 et celui qu'il devrait être pour éviter les conséquences les plus graves des changements climatiques. Le rapport de 2021 sur cet écart, intitulé « **The Heat Is On** » (Ça chauffe), montre que les nouveaux engagements pris au niveau national en faveur du climat, conjugués aux autres mesures d'atténuation, placent le monde sur une trajectoire menant vers une élévation de la température mondiale de 2,7 °C d'ici à la fin du siècle.

2011

Création du Centre-Réseau des technologies climatiques (CTCN)

Le **CTCN**, hébergé par le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), est chargé, en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'apparier les besoins des pays en développement en ce qui concerne les équipements, les méthodes, le renforcement des capacités et les conseils sur les politiques à suivre, avec l'expertise technologique de classe mondiale de son réseau.

2012

Des États créent la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

L'**IPBES** communique des informations actualisées sur l'état de la biodiversité, obtenues à partir des contributions de plus d'un millier de scientifiques du monde entier. Le PNUE a facilité les négociations qui ont conduit à la création de la Plateforme et héberge son secrétariat. Selon son **rapport phare de 2019**, l'évaluation la plus exhaustive de ce type jamais entreprise, un million d'espèces sont menacées d'extinction.

Les dirigeants se réunissent pour la Conférence Rio+20

L'Assemblée générale des Nations Unies a institué le principe d'adhésion universelle au Conseil d'administration du PNUE lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, également connue sous le nom de « **Conférence RIO+20** ». Le **PNUE est ainsi renforcé et revalorisé**, ce qui contribue à définir une nouvelle ère de gouvernance internationale de l'environnement.

Le Cadre décennal de programmation et le réseau One Planet assurent la promotion de modes de consommation et de production durables

Le **Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**, hébergé par le PNUE, est un engagement mondial visant à accélérer le passage à des pratiques de consommation et de production durables. Pour appuyer la mise en œuvre de ce cadre, des partenaires des 193 États Membres ont créé le **réseau One Planet**, qui couvre les domaines suivants : marchés publics, bâtiment et construction, tourisme, systèmes alimentaires, information des consommateurs et modes de vie et éducation. En 2021, les États Membres de l'ONU se sont engagés à prolonger la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation au-delà de 2022.

La Coalition pour le climat et la qualité de l'air pur ouvre la voie à un engagement mondial sur le méthane

Les émissions de méthane sont le deuxième facteur le plus important du réchauffement climatique, ayant un potentiel de réchauffement plus de 80 fois supérieur à celui des émissions de dioxyde de carbone sur une période de 20 ans. En outre, leur durée de vie dans l'atmosphère, qui est de 12 ans seulement, est beaucoup plus courte que celle du dioxyde de carbone, qui perdure dans l'atmosphère pendant plusieurs siècles. Pour ces raisons, la réduction des émissions de méthane permettrait de freiner plus rapidement l'augmentation des températures qu'une stratégie fondée sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Lancée en 2012, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air pur (CCAP) met l'accent sur l'importance de la réduction des polluants atmosphériques à courte durée de vie, tels que le méthane, le carbone noir et les hydrofluorocarbones. Cette coalition, qui est hébergée par le PNUE, regroupe 75 États Membres et 78 membres non étatiques, ainsi que des centaines d'acteurs locaux menant des activités dans les trois principaux secteurs émetteurs – pétrole et gaz, déchets et agriculture.

L'évaluation mondiale du méthane a révélé qu'une réduction de 45 % des émissions de méthane d'origine anthropique au cours de cette décennie, notamment de celles provenant de l'industrie des combustibles fossiles, permettrait de maintenir le réchauffement en dessous du seuil convenu par les dirigeants mondiaux.

Cette évaluation a nettement renforcé l'attention accordée à la question du méthane et a orienté l'élaboration du Pacte mondial sur le méthane lancé par l'Union européenne et les États-Unis. D'ici la fin de 2024, 159 pays, représentant 50 % des émissions anthropiques mondiales de méthane et disposant d'un

financement de plus de 300 millions de dollars, se sont engagés à réduire leurs émissions de méthane d'ici à 2030. Le respect de cet engagement permettrait de réduire le réchauffement planétaire d'au moins 0,2 °C d'ici à 2050, ce qui contribuerait à faire de la limite de 1,5 °C fixée par l'Accord de Paris un objectif atteignable. En outre, la réalisation de l'objectif fixé pour 2030 permettrait d'éviter chaque année d'ici à 2030 plus de 200 000 décès prématurés, des centaines de milliers de consultations d'urgence pour des pathologies asthmatiques et plus de 20 millions de tonnes de pertes de récoltes.

L'Union européenne a également octroyé des fonds au PNUE pour la création d'un nouvel Observatoire international des émissions de méthane, fondé sur les données et axé sur les actions, afin d'améliorer la capacité de surveillance des émissions de méthane provenant de l'industrie. Plus de 70 entreprises, représentant plus de 30 % de la production mondiale de pétrole et de gaz, se sont également engagées à faire preuve d'une plus grande transparence en ce qui concerne la communication d'informations sur les émissions de méthane dans le cadre du Partenariat pour la réduction du méthane dans les opérations pétrolières et gazières 2.0. CCAP et l'Observatoire international des émissions de méthane joueront un rôle primordial dans la mise en œuvre de ces engagements.

Après 10 années d'existence marquées par des réalisations concrètes et une dynamique certaine, CCAP redouble à présent d'efforts afin de déployer rapidement des solutions destinées à limiter l'augmentation des températures mondiales et à faire de la pollution atmosphérique un problème appartenant au passé

» <https://tinyurl.com/3xswtpka>



2013

Lancement du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte

Lancé en réponse aux appels à l'établissement de trajectoires de croissance plus vertes et plus inclusives, ce **partenariat** est devenu une alliance de premier plan regroupant des organismes des Nations Unies, des partenaires de financement et 20 pays qui œuvrent en collaboration à la transformation des investissements et des politiques économiques en vue de favoriser la croissance économique, de créer des revenus et des emplois, de réduire la pauvreté et les inégalités et de renforcer les fondements écologiques de leur économie. Plus de 50 pays ont déjà sollicité son appui, notamment au titre du **Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19**.

2014



Convocation de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi (Kenya)

L'**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement** est devenue l'organe de décision suprême au niveau mondial en matière d'environnement, bénéficiant d'une adhésion universelle des 193 États Membres de l'ONU. Elle gouverne également le PNUE (voir page 12).

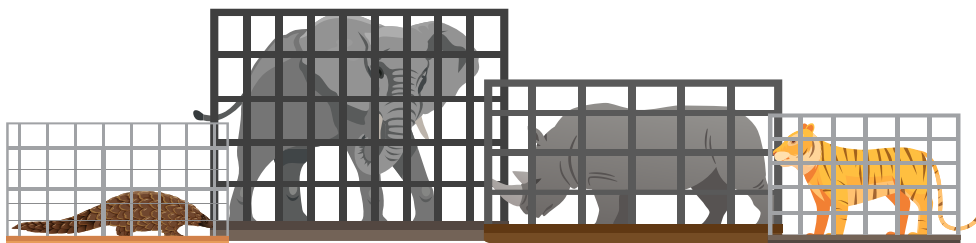
2016

Le PNUE publie le premier rapport de la série Frontières qui offre un tour d'horizon des menaces environnementales potentielles

Le rapport Frontières publié a déterminé que les zoonoses étaient des problèmes émergents de portée planétaire en **2016**, quatre ans avant la pandémie de COVID-19. Le rapport Frontières **2018/2019** traite de la menace que représente la pollution par l'azote et a alimenté les débats tenus sur cette question lors de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, laquelle a abouti à l'adoption par les États Membres d'une résolution sur la gestion de l'azote. Le rapport de **2022** est axé sur les menaces émergentes que constituent les incendies de forêt, l'évolution des paysages sonores urbains, ainsi que les décalages et inadéquations phénologiques.

Le PNUE intensifie ses travaux sur le commerce illicite d'espèces sauvages

La campagne « **Wild for Life** » du PNUE vise à mettre un terme au commerce illicite de produits issus d'espèces sauvages en collaboration avec des personnalités qui dénoncent ce type de commerce. Celle-ci a touché 1,5 milliard de personnes depuis 2016, reçu plusieurs prix et mobilisé l'appui de millions de personnes, d'entreprises et de gouvernements, qui contribuent à mettre fin à ce commerce en usant de leur sphère d'influence.



Création de l'Initiative mondiale pour les tourbières visant à préserver leurs écosystèmes

Les tourbières fournissent de précieux services écosystémiques et constituent également l'un de nos plus grands alliés dans la lutte contre les changements climatiques. L'**Initiative mondiale pour les tourbières** lancée par le PNUE et ses partenaires vise à renforcer la préservation, la restauration et la gestion durable des tourbières.

2017

Création du fonds AGRI3 destiné à débloquent la finance durable

Le PNUE s'est fait le fer de lance de nouveaux investissements privés et publics à hauteur de plus de deux milliards de dollars grâce à ses mécanismes de financement novateurs, tels que le fonds AGRI3 et le **Restoration Seed Capital Facility**, destinés à susciter un changement de comportement des investisseurs dans l'ensemble des secteurs financier et agroalimentaire. Le **fonds AGRI3** est le fruit d'un partenariat entre le PNUE et Rabobank, visant à mobiliser au moins un milliard de dollars de financement en faveur d'une agriculture et d'une utilisation des terres durables sans déforestation.

2019

Le PNUE publie son premier rapport sur l'état de droit en matière d'environnement

Première évaluation mondiale de ce type, le **rapport sur l'état de droit en matière d'environnement** offre un cadre permettant de combler le fossé existant entre les législations environnementales et leur application.



Lancement de jeux vidéo en faveur du climat lors du Sommet Action Climat organisé par l'ONU

L'alliance **Playing for the Planet**, qui regroupe 30 entreprises de jeux vidéo représentant plus de 1,2 milliard d'utilisateurs actifs, s'emploie à leur faire intégrer des valeurs et des animations respectueuses de l'environnement dans leurs jeux en vue de réaliser l'objectif zéro émission nette. Le PNUE prête assistance à cette alliance, avec l'appui de GRID-Arendal et de Playmob, afin de contribuer à la réduction des émissions de dioxyde de carbone à hauteur de 30 millions de tonnes d'ici à 2030, en touchant plus de 110 millions d'utilisateurs.

Création d'une coalition en faveur d'un refroidissement respectueux du climat, sous la direction du PNUE

La **Cool Coalition** met à la disposition des pays et de l'industrie des outils destinés à accélérer la transition mondiale vers un refroidissement efficace et respectueux du climat. La Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques de 2021 (COP26) a servi de plateforme au PNUE pour le lancement de son manuel à l'intention des planificateurs, intitulé « **Beating the Heat: A Sustainable Cooling Handbook for Cities** (Combattre la chaleur : un manuel pour rafraîchir les villes durablement), qui répertorie les solutions éprouvées pour refroidir les villes. Le **rapport de synthèse sur les émissions et les politiques dans le secteur du refroidissement**, produit par le PNUE en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE), fournit des orientations importantes sur le rôle que ce secteur peut jouer dans le respect des engagements pris en matière de climat.





2020

La pandémie de COVID-19 contraint le PNUE à modifier rapidement sa programmation

Dans le rapport intitulé « **Travailler en symbiose avec l'environnement pour protéger les populations** » qu'il a publié en mai 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19, le PNUE lance un appel à l'action pour faire face aux menaces pesant sur les écosystèmes et les espèces sauvages en vue de prévenir de futures épidémies de zoonoses. En juillet de cette même année, le PNUE et l'Institut international de recherche sur l'élevage ont formulé des recommandations dans un rapport intitulé « **Prévenir de prochaines pandémies – zoonoses et comment briser la chaîne de transmission** ». Le PNUE a contribué à la définition de l'approche « Une seule santé », adoptée à l'échelle du système des Nations Unies, en soulignant la nécessité de traiter la santé humaine, animale et planétaire comme une question unique lors de l'élaboration de politiques. Le rapport amplement partagé sur la gestion des déchets pendant la pandémie de COVID-19 (« **Waste Management during the COVID-19 Pandemic: from response to recovery** ») a été publié en août 2020.

La plateforme en ligne de l'École de la Terre a permis aux élèves de rester en contact avec la nature pendant la pandémie

En partenariat avec TED-Ed, le PNUE a lancé en avril 2020 l'initiative « **L'École de la Terre** », donnant accès à des contenus éducatifs gratuits et de haute qualité, destinés à aider les étudiants, les parents et les enseignants touchés par les mesures de confinement instaurées lors de la pandémie de COVID-19. Les vidéos, les matériels de lecture et les activités à réaliser chez soi ont été traduits dans plus de 30 langues pour permettre aux élèves d'en apprendre davantage sur l'environnement et leur rôle au sein de celui-ci. Dans le cadre cette initiative d'apprentissage en ligne, la plus grande de l'histoire du PNUE, près d'un million de personnes ont suivi au moins une leçon complète sur la plateforme gratuite hébergée par TED-Ed.

Le PNUE aide les États Membres à reconstruire en mieux

Le PNUE appuie la base de données de l'**Observatoire mondial de la relance**, mise au point par l'Université d'Oxford pour suivre et enregistrer, dans les 89 plus grandes économies, les dépenses gouvernementales liées à la COVID-19, dont le montant annoncé s'élève à plus de 18 000 milliards de dollars. Le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (voir page 23) a mis en place un mécanisme destiné à soutenir une reprise économique verte dans ses 20 États partenaires.

Le Secrétaire général de l'ONU prononce un discours sur l'état de la planète

Le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, prononce un **discours historique** sur l'état de la planète à l'Université Columbia, ouvrant la voie à un relèvement spectaculaire des ambitions en matière d'environnement. Il déclare que l'humanité fait la guerre à la nature et que « faire la paix avec la nature sera la grande œuvre du XXI^e siècle ».

Des pluies acides à l'essence au plomb – appui à la lutte contre la pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique constitue la plus grande menace environnementale pour la santé humaine et provoquerait 7 millions de décès prématurés chaque année.

La création en 1979 de la **Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance**, premier instrument juridiquement contraignant traitant des questions liées à la qualité de l'air au niveau régional, constitue le point culminant de l'attention portée dans l'hémisphère Nord aux pluies acides, phénomène entraînant la destruction de forêts, ainsi que la mort de poissons, et mettant en péril des écosystèmes entiers. Depuis lors, cette Convention a permis de réduire considérablement les quantités de substances chimiques nocives, notamment les oxydes de soufre et d'azote, présentes dans l'atmosphère enveloppant les villes. Aux côtés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUE a joué un rôle clef dans l'élaboration de cette Convention.

Aujourd'hui, le PNUE collabore étroitement avec les pays afin de **réduire la pollution atmosphérique** grâce à un renforcement des lois et réglementations destinées à faire face aux polluants climatiques, d'accroître le rendement énergétique des carburants, de limiter le plus possible les émissions provenant du traitement des déchets, de surveiller la qualité de l'air, de réduire les émissions des véhicules, d'inciter à la mobilité électrique et de suivre la trajectoire des tempêtes de sable et de poussière.

Parmi les résultats récents, on peut citer la **plateforme de surveillance de la pollution atmosphérique**, lancée par le PNUE et IQAir dans le cadre du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), qui, au cours de la seule année 2020, a été consultée par plus de 50 millions d'utilisateurs qui souhaitent accéder en temps réel à des données fiables et exhaustives sur la qualité de l'air.

En 2020 également, le rapport du PNUE sur le thème **Véhicules d'occasion et environnement** s'est penché sur les importations de véhicules d'occasion dans 146 pays et a évalué leurs incidences sur le climat et la qualité de l'air. Des normes minimales de qualité ont été élaborées et compilées par différentes initiatives, dont le **projet « Des véhicules d'occasion plus sûrs et plus propres pour l'Afrique »**.

La première **évaluation mondiale de la législation en matière de pollution atmosphérique** du PNUE, passant en revue les législations nationales en matière de qualité de l'air dans 194 États et au niveau de l'Union européenne, a été présentée en 2021 à l'occasion de la deuxième **Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus**, et a posé les fondements pour lancer un appel au renforcement de l'efficacité de l'action en matière de réduction de la pollution atmosphérique.

D'importants progrès en matière d'atténuation de la pollution atmosphérique ont également été réalisés grâce à l'action menée par la **Coalition pour le climat et la qualité de l'air**, administrée par le PNUE (voir page 22).

La fin de l'utilisation des carburants au plomb au terme d'une campagne menée pendant 20 ans marque une étape historique

Au terme d'une campagne de plaidoyer et de mobilisation menée pendant plus de 20 ans, le **Partenariat mondial pour des carburants et des véhicules propres**, dirigé par le PNUE, a remporté une victoire environnementale époustouflante en 2021 en obtenant l'interdiction de l'utilisation de l'essence au plomb à l'échelle mondiale, mettant ainsi un terme à près d'un siècle de contamination de l'air, des poussières, des sols, de l'eau et des cultures.

On estime que l'interdiction d'utiliser des carburants au plomb, sauf pour les petits aéronefs, a permis d'éviter 1,2 million de décès prématurés par an, d'améliorer le quotient intellectuel des enfants et d'économiser 2 450 milliards de dollars de dépenses notamment médicales. Étant donné que l'exposition au plomb pendant l'enfance entraîne des troubles comportementaux, notamment la commission d'actes de violence à l'âge adulte, l'abandon des carburants au plomb permettrait également de réduire de quelque 58 millions le nombre annuel de délits recensés.

Les travaux relatifs à l'élimination progressive du plomb se poursuivent par l'intermédiaire de l'**Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb**, partenariat constitué par le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

» <https://tinyurl.com/ufp9hwjz>

2021

Le PNUE établit un plan directeur visant à remédier à la triple crise planétaire

En réponse à l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un renforcement de l'action menée dans le domaine de l'environnement, le PNUE publie le rapport intitulé « **Making Peace with Nature** » (Faire la paix avec la nature), contenant un plan directeur sur les mesures à prendre pour faire face aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution.

Lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

La **Journée mondiale de l'environnement 2021** a marqué le lancement de la **Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes** (2021-2030), dont l'objectif est de mobiliser des centaines de millions de personnes en vue de prévenir, d'arrêter et d'inverser la dégradation des écosystèmes terrestres et océaniques.

Accélération des efforts visant à réduire le gaspillage alimentaire

Le PNUE a présidé les travaux de l'Équipe spéciale de l'ONU lors du **Sommet sur les systèmes alimentaires**, dans le cadre duquel plus de 100 pays se sont engagés à mettre en œuvre des stratégies nationales de transformation des systèmes alimentaires. Dans son **Rapport sur l'indice de gaspillage alimentaire**, le PNUE indique que près de 17 % des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine sont gaspillées et que le gaspillage alimentaire constitue un problème dans la plupart des pays, y compris les pays à revenu faible et intermédiaire.



2022

La reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est saluée comme la session la plus réussie de cette Assemblée

L'UNEA 5.2 a adopté **14 résolutions**, notamment la création d'un comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un accord juridiquement contraignant pour **mettre fin à la pollution plastique**, et la création d'un **groupe d'experts sur l'interface science-politiques** au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. **Les résolutions** portent également sur la gestion rationnelle et durable des produits chimiques et des déchets, la gestion durable de l'azote, la gestion durable des lacs, les solutions fondées sur la nature pour le développement durable, les aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux, la biodiversité et la santé, les infrastructures durables et résilientes, le renforcement de l'économie circulaire, le bien-être des animaux, la dimension environnementale d'une reprise durable, résiliente et inclusive après la conférence COVID-19, l'avenir de l'Avenir de l'environnement mondial et le principe d'une répartition géographique équitable.

PNUE@50 et Stockholm+50

Le cinquantième anniversaire de la création du PNUE (**PNUE@50**) a été l'occasion de faire le point sur le passé et d'envisager l'avenir, de redynamiser la coopération internationale et de susciter des initiatives collectives s'inscrivant



dans le prolongement du thème « Renforcer le PNUE pour la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La **Déclaration politique** a reconnu la contribution que le Programme avait apportée durant les 50 années précédentes à l'appui de l'effort fait au niveau mondial pour régler les problèmes environnementaux les plus graves rencontrés par la planète. La réunion **Stockholm+50** a été l'occasion de célébrer 50 ans d'action environnementale mondiale et de soutenir plusieurs initiatives destinées à préserver notre héritage, dont un nouveau plan d'action pour une planète durable à l'ère numérique (« **Action Plan for a Sustainable Planet in the Digital Age** »).

2022

Adoption historique du cadre mondial de la biodiversité

Face au dangereux déclin de la biodiversité, qui menace la survie d'un million d'espèces et affecte la vie de milliards de personnes, le **cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal**, vise à stopper et à inverser la perte de la nature et de la biodiversité. Il place le monde sur une voie ambitieuse pour atteindre la vision globale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050. Le Cadre a été adopté lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), dont le secrétariat est assumé par le PNUE.

2023

Accord mondial sur les produits chimiques

Le **cadre mondial sur les produits chimiques** est un accord historique visant à protéger les personnes et l'environnement de la pollution chimique, qui cause environ 2 millions de décès chaque année. Les objectifs comprennent un appel à l'action sur les pesticides très dangereux et une répression des produits chimiques illégaux. Le PNUE gèrera un fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir le cadre.

Adoption d'un nouveau traité sur la haute mer

Les États membres des Nations unies ont adopté un **traité historique** visant à protéger la vie en « haute mer ». Ces zones situées au-delà des juridictions nationales couvrent les deux tiers des océans de la planète et sont de plus en plus menacées par la pollution, le changement climatique et la surpêche. Le traité permettra notamment la création de zones marines protégées, refuges pour les poissons, les plantes et d'autres espèces vulnérables.

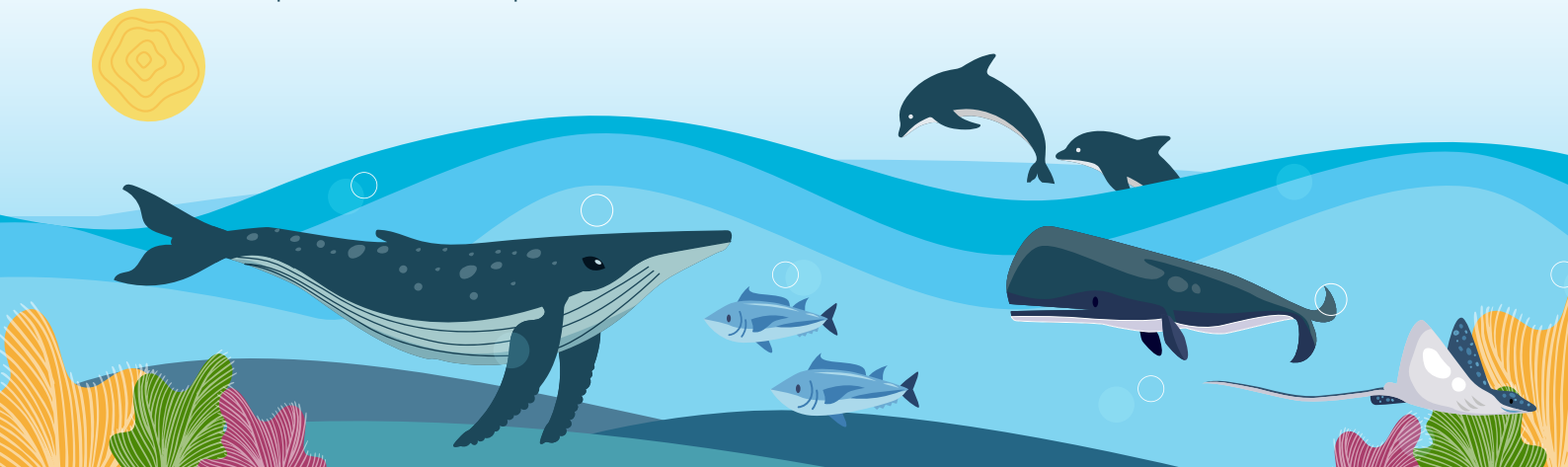
2024

Rassembler le monde

Lors de l'**Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-6)**, les nations ont décidé de réduire la pollution par les produits chimiques, de lutter contre la désertification et les tempêtes de sable et de poussière, de protéger les océans, de réduire la pollution de l'air, de mieux gérer les réserves d'eau douce et de soutenir l'extraction durable des minerais pour la transition énergétique. Avec un nombre record de plus de 5 600 participants, dont 12 chefs d'État ou de gouvernement, l'Assemblée a démontré que les pays peuvent surmonter leurs divisions géopolitiques pour s'unir en faveur de l'environnement.

Lutter contre la désertification

Le PNUE a soutenu la mobilisation d'un financement de 80 millions de dollars pour la Grande Muraille Verte d'Afrique, un effort visant à accroître la superficie des terres arables sur 8 000 km au Sahel, une région semi-aride qui s'étend sur toute l'Afrique. Les projets financés devraient couvrir plus de 6,9 millions d'hectares et bénéficier à 5 millions de personnes. Lors de la 16ème Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, les pays ont lancé le Programme d'action de Riyad, dans lequel ils se sont engagés à verser 12 milliards de dollars sous forme de prêts et de subventions pour la restauration des terres et les initiatives de résilience à la sécheresse.



Le PNUE est reconnaissant à tous les partenaires qui apportent un appui à ses travaux et grâce auxquels il est en mesure de les mener



Les défis environnementaux se jouent des frontières et sont trop vastes et complexes pour qu'une entité puisse les relever seule. Les partenariats du PNUE avec les gouvernements, les conventions sur l'environnement, la communauté scientifique, les milieux universitaires, le secteur privé, la société civile, des organisations internationales et régionales, des fonds mondiaux, le secteur financier, des organismes caritatifs, des particuliers, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concourent à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

En tant que partenaire clef des principaux fonds pour l'environnement, dont le Fonds vert pour le climat (FVC),

le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour l'adaptation et le Fonds multilatéral (créé au titre du Protocole de Montréal), le PNUE permet aux pays d'accéder à des financements et des programmes par l'intermédiaire de ces fonds et d'autres sources publiques bilatérales ou multilatérales.

S'il est impossible d'énumérer ici tous les partenaires du PNUE, on trouvera décrits dans la présente section quelques-uns des partenaires avec lesquels le PNUE coopère sur un large éventail de questions relevant de son mandat. Certains de ces partenaires sont également des partenaires importants en matière de financement.

Accords multilatéraux sur l'environnement

Depuis 1972, le PNUE appuie la négociation et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, qui, en venant compléter et guider les législations nationales et les accords bilatéraux ou régionaux, forment la base juridique internationale prédominante des efforts mondiaux entrepris pour traiter des questions d'environnement.

Le PNUE héberge le secrétariat de 15 accords multilatéraux sur l'environnement, couvrant une vaste gamme de questions environnementales régionales et mondiales, telles que les produits chimiques et déchets dangereux, la biodiversité, les océans et la reconstitution de la couche d'ozone.

Le portail de connaissances **InforMEA**, appuyé par le PNUE et financé par l'Union européenne, offre une vue d'ensemble des principaux traités environnementaux portant sur des questions clefs.

Le PNUE est dirigé par ses États Membres

Les États Membres se réunissent tous les deux ans lors de l'**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement**. Tous les quatre ans, ils sont invités à approuver la stratégie à moyen terme ainsi que le programme de travail et budget du PNUE. Les États Membres jouent également un rôle primordial dans l'élaboration des politiques et la promotion de solutions face aux défis environnementaux communs, en adoptant les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Les résolutions identifient des domaines environnementaux spécifiques importants dans lesquels les pays, les parties prenantes et le système des Nations unies dans son ensemble doivent agir. Les États Membres ont également la responsabilité collective d'assurer le financement de la mise en œuvre du programme du PNUE et des résolutions de l'Assemblée, notamment par l'entremise du **Fonds pour l'environnement**, qui fournit les ressources de base du PNUE.

Le **Comité des représentants permanents** (CPR) est un organe subsidiaire de l'UNEA qui se réunit régulièrement entre les sessions de l'UNEA pour superviser la mise en œuvre du programme de travail du PNUE et des résolutions de l'UNEA et

pour préparer les futures réunions de l'UNEA. À la fin de l'année 2024, 149 États membres sur 193 étaient accrédités au CPR mais tous les pays sont les bienvenus ! Les avantages pour les États membres de participer au CPR comprennent la possibilité d'influencer les discussions au sein du CPR, de contribuer à la préparation de l'UNEA et de fournir des conseils à la fois sur la mise en œuvre de la stratégie et du programme du PNUE et sur la préparation de nouveaux programmes. Les membres accrédités recevront également des informations précieuses sur l'avancement des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres processus environnementaux multilatéraux.

Il est important qu'un plus grand nombre d'États membres s'approprient l'organisation et s'intéressent au PNUE. Cela contribue non seulement à garantir que la stratégie et le programme sont mieux alignés sur les priorités d'un plus grand nombre de membres mais aussi à renforcer et à accroître la légitimité du PNUE en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement.

Tous les États membres de l'UNEA sont encouragés à rejoindre le Comité des représentants permanents.

Les **forums ministériels régionaux sur l'environnement** constituent un espace important pour le dialogue politique et la collaboration sur les questions environnementales au niveau régional. Ces forums permettent aux États membres de promouvoir la coopération régionale en matière d'environnement et de convenir de positions et d'initiatives communes pour les conférences et négociations multilatérales

sur l'environnement, y compris pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Les réunions de ces forums ministériels ont lieu entre les sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et sont dans la plupart des cas organisées par les bureaux régionaux du PNUE en Afrique, en Asie-Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et en Asie de l'Ouest.



Partenariats au sein de la famille des Nations Unies

Le PNUE collabore directement avec les entités du système des Nations Unies, et a notamment établi des partenariats stratégiques avec la FAO, le HCDH, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS. La stratégie à moyen terme du PNUE (2022-2025) définit la collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies comme l'un des leviers de changement qui permettra au PNUE de mieux mettre en œuvre sa stratégie et ses programmes.

À cet égard, la **réforme du système des Nations Unies** pour le développement offre au PNUE l'occasion d'œuvrer de concert avec les organismes apparentés des Nations Unies pour soutenir tous les États Membres de l'ONU. Le PNUE exploite aux niveaux mondial, régional et national les plateformes et processus relatifs à la réforme du système des Nations Unies afin de renforcer son appui aux équipes de pays des Nations Unies, notamment en veillant à la prise en compte des questions environnementales dans les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et en mettant à disposition des données environnementales fiables. Pour soutenir ce travail, le PNUE a mis en place un réseau de points focaux pour les

équipes nationales des Nations unies. Collectivement, ces points focaux apportent leur soutien à 130 équipes nationales de l'ONU.

Il est également possible de renforcer la collaboration au sein de la famille des Nations Unies dans le cadre des activités suivantes :

- » **Déploiement de la stratégie commune des Nations Unies en matière de biodiversité**
- » **Réponse du système des Nations Unies pour le développement à la triple crise planétaire**
- » **Mise en oeuvre du programme commun élaboré par le Secrétaire général de l'ONU**

Le PNUE tire également parti du rôle qu'il joue en faisant office de secrétariat et en assumant la présidence du **Groupe de la gestion de l'environnement** afin de mieux intégrer les questions environnementales dans les travaux du système des Nations Unies tout en coordonnant les activités environnementales du Groupe afin de maximiser les incidences et l'efficacité.

La réforme de l'ONU offre au PNUE
l'occasion d'étendre son champ
d'action en tant qu'autorité mondiale de
l'environnement apportant un appui à
tous les États Membres.



Fonds mondiaux

En tant que partenaire fondateur du **Fonds pour l'environnement mondial** (FEM), le PNUE aide depuis 30 ans les gouvernements à accéder aux moyens de financement du FEM et à prendre des mesures pour s'attaquer aux problèmes environnementaux les plus urgents qu'ils rencontrent. Le PNUE et le FEM ont conjointement mis en œuvre plus de 1 000 projets dans plus de 160 pays, contribuant ainsi à renforcer les capacités locales, la base internationale de connaissances et les cadres de politique communs nécessaires pour relever les principaux défis environnementaux de notre époque. Le partenariat entre le PNUE et le FEM ne cesse de se développer : le PNUE pilote un large éventail d'initiatives mondiales phares du FEM et héberge le Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM et trois des cinq accords multilatéraux sur l'environnement pour lesquels le FEM fait office de mécanisme de financement (la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Stockholm et la Convention de Minamata).

Compte tenu des liens étroits existant entre la programmation du FEM et la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022-2025, le PNUE compte encore resserrer sa collaboration

avec le FEM et renforcer son soutien aux États Membres dans le cadre du huitième cycle de financement du FEM pour la période 2022-2026.

Depuis 2015, le PNUE est une entité accréditée du **FVC**. Le PNUE a pour ambition de tirer parti de son partenariat avec celui-ci en dotant les États Membres de moyens leur permettant d'élaborer eux-mêmes, dans des domaines de niche, des solutions novatrices spécifiquement adaptées à leurs besoins et destinées à concourir à la réalisation des objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris et, partant, à accélérer l'action climatique et à élever le niveau d'ambition en la matière. En janvier 2024, 70 États membres auront bénéficié d'un soutien dans le cadre de 89 projets, leur permettant d'accéder aux ressources du FVC et d'adopter progressivement des stratégies résilientes aux changements climatiques et à faibles émissions.



Partenaires multilatéraux

Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal

Depuis 1991, le PNUE est une agence d'exécution du **Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal**, qui apporte une assistance financière et technique aux pays en développement afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de cet accord multilatéral sur l'environnement. En tant que l'une des quatre agences d'exécution, il collabore avec 147 pays en développement afin de les aider à respecter leurs obligations concernant l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone et, plus récemment, la réduction progressive des HFC, au titre de l'Amendement de Kigali, afin d'atténuer les effets du changement climatique.

L'Union européenne et la Commission européenne

L'Union européenne et ses États membres comptent parmi les principaux soutiens politiques et financiers du PNUE et des accords multilatéraux sur l'environnement qu'il administre. Les États membres de l'Union européenne figurent parmi les 15 principaux contributeurs au Fonds pour l'environnement. Avec la **Commission européenne**, l'organe exécutif de l'Union européenne, ils figurent également parmi les principaux contributeurs aux fonds réservés à des fins précises. Au cours de la période 2020-2024, la Commission européenne a versé près de 138 millions de dollars au PNUE et aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et a ainsi apporté un appui à tous les domaines d'activité du PNUE.

Forum des scientifiques, des décideurs et des entreprises pour l'environnement

Créé en 2017, le Forum des scientifiques, des décideurs et des entreprises pour l'environnement est une communauté qui met l'accent sur les solutions et regroupe 3 500 acteurs multisectoriels contribuant à l'innovation dans le domaine des technologies vertes, à la mise en place de politiques axées

sur l'autonomisation et au financement durable. Il joue un rôle consultatif auprès de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans la recherche de consensus, la promotion de la coopération et la suppression des barrières traditionnelles dressées entre ces secteurs.

Partenariat avec le secteur privé

En s'engageant avec le secteur privé, le PNUE obtient des données cruciales, des innovations, de bonnes pratiques ainsi que des technologies qui soutiennent le travail normatif et scientifique de l'organisation. Ces engagements ciblent les transformations qui permettront de relever les défis de la triple crise planétaire.

En 2024, le PNUE a renforcé et affiné son approche pour un engagement plus stratégique avec les entreprises. Ce changement met l'accent sur les partenariats multipartites qui peuvent accélérer la transformation vers une économie verte inclusive en appui d'une production, d'une consommation

et d'investissements durables. Ces partenariats auront des retombées économiques et sociales sur un large éventail d'industries et de secteurs.

Plus précisément, le PNUE s'engage avec le secteur privé au niveau mondial par le biais de 35 partenariats multipartites et de 35 partenariats bilatéraux impliquant un éventail de parties prenantes diverses : décideurs politiques, société civile, scientifiques, universitaires et secteur privé. Ces partenariats sont propres à chaque secteur et concernent l'agriculture, les produits chimiques, l'énergie, les industries extractives, les plastiques et les transports.



Le PNUE, un partenaire de confiance

Réaffirmation du rôle important joué par le PNUE

Une **enquête en ligne** concernant le financement du PNUE, à laquelle les représentants de 80 États Membres ont répondu, a réaffirmé l'importance que les États Membres accordent au rôle du PNUE. Presque tous les répondants (95 %) estiment que le PNUE joue un rôle de chef de file en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement, exerce un pouvoir fédérateur au niveau mondial afin de réunir l'ensemble des acteurs environnementaux, met à la disposition de ses États Membres des données et des solutions permettant d'établir une passerelle solide entre science et politiques, et s'emploie efficacement à faire mieux connaître les questions environnementales. Une grande majorité des répondants (plus de 85 %) reconnaît que le PNUE mène une action efficace en ce qui concerne le renforcement des capacités des États Membres à traiter les questions environnementales.

Focalisation sur les résultats

Le PNUE met tout particulièrement l'accent sur la programmation axée sur les résultats et sur les enseignements tirés de ses travaux. Le **Bureau indépendant d'évaluation** évalue ses performances sur la base de l'utilisation prévue des ressources dans les projets et programmes, en veillant à rendre compte des résultats à la direction et aux partenaires financiers. Le PNUE collabore étroitement avec le **Comité des commissaires aux comptes**, le **Bureau des services de contrôle interne** (BSCI) et d'autres mécanismes de contrôle qui lui fournissent des avis d'experts indépendants et des recommandations propres à améliorer l'efficacité, l'efficacité, la transparence et le respect des règles et règlements. Ceux-ci font également rapport sur la santé des finances du PNUE.

Évaluation positive du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN)

En 2021, le PNUE a fait l'objet d'une évaluation de fond conduite par le **Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales** (MOPAN), composé de 21 membres, qui visait à évaluer les performances des principales organisations multilatérales qu'il finance. Cette évaluation portait sur l'efficacité organisationnelle du Programme pendant la période allant de la mi-2016 à 2020 et est parvenue aux conclusions suivantes :

« **L'action du PNUE a gardé toute sa pertinence. Son rôle concernant les questions environnementales dans le monde s'est accru et il a efficacement exécuté les évaluations scientifiques, formulé les grandes orientations et donné des conseils aux gouvernements en matière de renforcement des capacités, avec des effets visibles** ».



Quels sont les dispositifs de financements du PNUE ?

Plus de 95 % du financement du PNUE émane de contributions volontaires. Le PNUE compte sur quatre grandes sources de financement.

Le succès des travaux du PNUE dépend des contributions financières versées par les États Membres et les autres partenaires. Le PNUE vous remercie de votre appui.

CONTRIBUTIONS PRÉAFFECTÉES

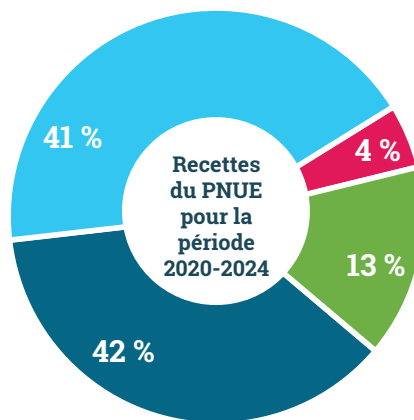
Il s'agit de ressources affectées à des projets, thèmes ou pays spécifiques qui permettent d'élargir le programme de travail du PNUE et d'en reproduire les résultats dans d'autres pays et en collaboration avec d'autres partenaires.

Fonds préaffectés

Ressources provenant notamment des États Membres, de la Commission européenne, des organismes des Nations Unies et du Fonds multilatéral (Protocole de Montréal) (1,275.6 millions de dollars / 41 %*)

Fonds mondiaux

Ressources provenant du FEM et du FVC (1,284.7 millions de dollars / 42 %*)



* Revenu combiné sur une période de cinq ans (2020-2024) au 31 décembre 2024

CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE BASE

Ces ressources permettent de mettre en œuvre avec souplesse le programme de travail approuvé par l'ensemble des États Membres.

Dotation provenant du budget ordinaire de l'ONU

Ce fonds de base soutient les capacités essentielles à l'exécution équilibrée et efficace du programme de travail approuvé par les États Membres. (118.6 millions de dollars / 4 %*)

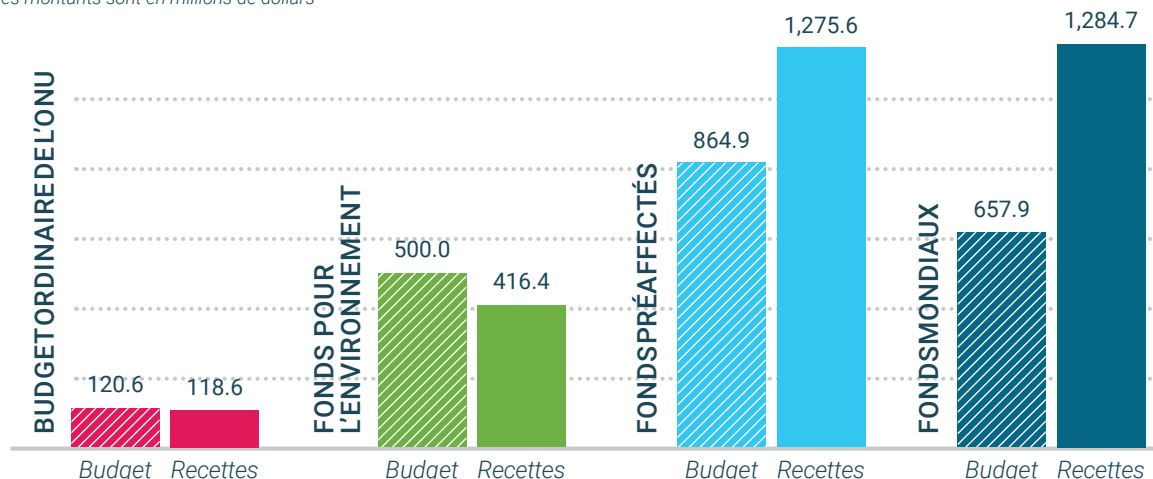
Fonds pour l'environnement

Ce fonds de base soutient les capacités essentielles à l'exécution équilibrée et efficace du programme de travail approuvé par les États Membres. (416.4 millions de dollars / 13 %*)

Budget et recettes par source de financement (2020-2024)

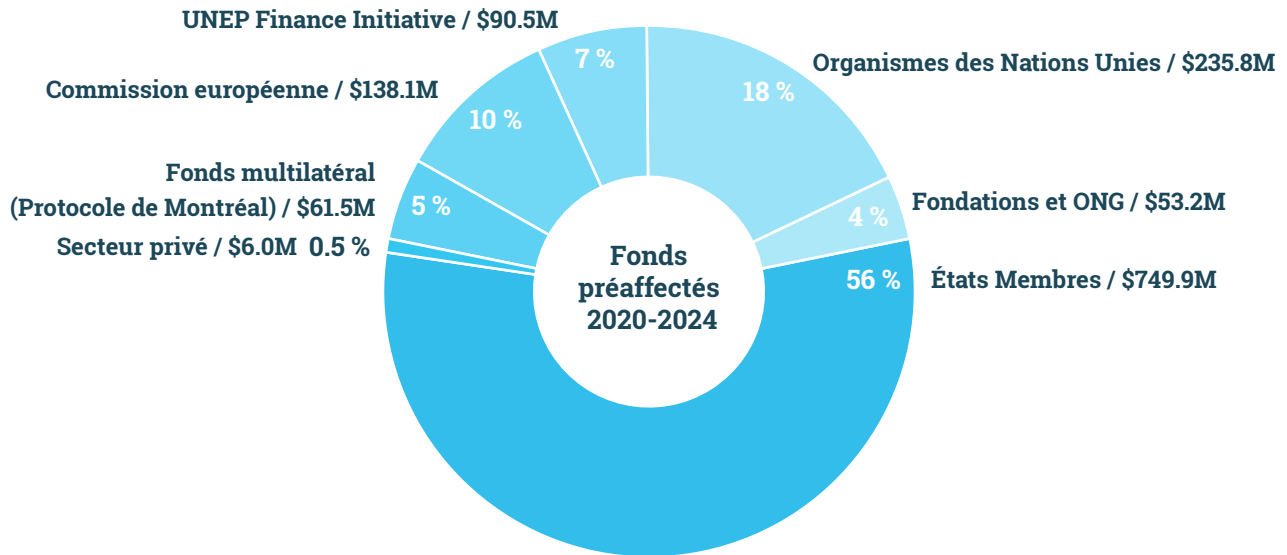
* Revenu combiné sur une période de cinq ans (2020-2024) au 31 décembre 2024

** Tous les montants sont en millions de dollars



Fonds préaffectés pour la période 2020-2024

* Revenu combiné sur une période de cinq ans (2020-2024) au 31 décembre 2024



La souplesse des mécanismes de financement favorise l'agilité de la programmation

Le PNUE a continué d'opérer tout au long de la pandémie de COVID-19, mais a rapidement ajusté certains de ses programmes. Cette adaptation a été rendue possible par la flexibilité du financement des activités de base, qui laisse une certaine latitude au Programme pour qu'il puisse faire face aux nouvelles menaces (voir page 25).



Vers un système de financement du PNUE plus efficace et plus robuste

Fonds pour l'environnement

Le Fonds pour l'environnement a été créé en 1973 par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que principale source de financement du PNUE.

Ce Fonds sert à assurer la mise à disposition de données scientifiques sur l'état de l'environnement mondial, à identifier les problèmes environnementaux émergents et les solutions innovantes, à mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer et à renforcer les capacités. Il investit dans la gestion des programmes axée sur les résultats, couplée à un mécanisme de contrôle solide. Il permet également de financer les activités fédératrices que le PNUE mène en réunissant les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour faire progresser le programme mondial pour l'environnement, par exemple par l'intermédiaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Le financement des activités de base confère au PNUE la souplesse nécessaire pour mettre en œuvre son programme de travail, tel qu'il a été approuvé par les États Membres, et s'adapter de manière stratégique aux nouveaux défis, tels que la pandémie de COVID-19. Les fonds préaffectés viennent compléter les ressources de base et servent à élargir le programme de travail et à reproduire les résultats des activités de fond, y compris le renforcement des capacités, dans d'autres pays et en collaboration avec d'autres partenaires. Toutefois, si ces fonds sont préaffectés selon des conditions très strictes, le PNUE risque de détourner son attention des objectifs arrêtés d'un commun accord et de s'attaquer aux symptômes plutôt qu'aux causes profondes.

Le Fonds pour l'environnement – un investissement vert qui profite à tous les pays.

Il est indispensable de pérenniser les contributions au Fonds pour l'environnement et les financements à préaffectation souple pour que le PNUE puisse être à même de produire des résultats avec efficacité et efficience, et d'aider les pays à mettre en œuvre le volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les trois fonds planétaires

Pour dépasser ce modèle s'appuyant sur des fonds préaffectés à des projets individuels selon des critères rigides et susciter une amélioration de la répartition des recettes et de l'allocation des ressources permettant d'amplifier les résultats, le PNUE a lancé en 2022 **trois fonds planétaires** qui contribuent à générer des flux de fonds préaffectés assortis de conditions souples pour réaliser les objectifs fixés dans la stratégie à moyen terme, à savoir la stabilité climatique, la vie en harmonie avec la nature et l'accomplissement de progrès vers une planète sans pollution.

Les contributions aux fonds planétaires permettront d'adopter une approche globale, basée sur la science, qui contribuera à affermir le rôle du Programme en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement.



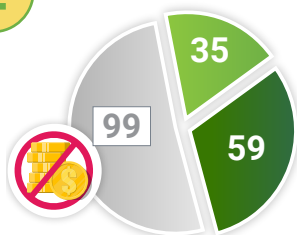
Comment renforcer le financement du PNUE ?

1



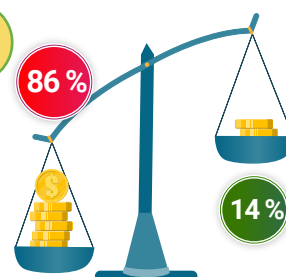
Financer le Fonds pour l'environnement à hauteur de la totalité du budget approuvé par les États Membres. En 2024, les recettes représentaient 90 % du budget approuvé de 100 millions de dollars.

2



Verser l'intégralité des quotes-parts – tous les États Membres du PNUE (au nombre de 193) assument la responsabilité collective de financer le PNUE. En 2024, 94 États Membres ont versé des contributions au Fonds pour l'environnement, dont 59 ont versé le montant total de leurs quotes-parts selon le barème indicatif établi par les États Membres.

3



Lorsqu'il n'est pas possible d'assurer le financement des activités de base, **alimenter les trois fonds planétaires**. Actuellement, près de 86 % des fonds reçus par le PNUE sont préaffectés selon des critères stricts. Pour obtenir plus efficacement des résultats, il est nécessaire d'assouplir les mécanismes de financement.

Le financement du PNUE relève d'une responsabilité partagée à l'échelle mondiale

En 1972, les fondateurs du PNUE avaient estimé que les ressources de base versées annuellement au Fonds pour l'environnement devaient s'établir à un montant de 100 millions de dollars, ce qui, ramené à la valeur actuelle, représente environ 760 millions de dollars. À titre de comparaison, le financement des activités de base du PNUE s'élevait en 2024, à 90 millions de dollars, ce qui représente environ 12 % du montant prévu dans la vision originale.

Or, le périmètre le mandat du PNUE s'est considérablement élargi depuis 1972. Il apparaît donc clairement que le financement n'a pas progressé au même rythme que les demandes auxquelles le PNUE doit répondre.

À l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en 2012, l'Assemblée générale a réaffirmé et renforcé le rôle du PNUE. Les dirigeants mondiaux se sont engagés à veiller à ce que le PNUE soit doté de ressources financières sûres, stables, suffisantes et accrues pour lui permettre de s'acquitter de son mandat élargi. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a réitéré cet engagement lors de ses sessions ultérieures.

Le financement du Fonds pour l'environnement constitue une responsabilité partagée par tous les États Membres.

Les 193 États Membres sont encouragés à verser l'intégralité de leurs quotes-parts au Fonds pour l'environnement.



Appel à tous les partenaires

Investir dans le PNUE, c'est investir dans la santé de l'environnement dans l'intérêt de l'humanité et de la planète.

Aujourd'hui plus que jamais, il est vital de veiller à ce que le PNUE dispose des ressources financières dont il a besoin pour que les effets de son action soient durables et que les résultats produits soient conformes aux attentes de ses partenaires.

Chaque contribution compte.

Contribuez au financement du PNUE – pour l'humanité et pour la planète.



15 premiers contributeurs au Fonds pour l'environnement 2020-2024

Millions de dollars

1		Pays-Bas	47.5
2		Allemagne	41.2
3		France	37.8
4		Norvège	37.6
5		États-Unis d'Amérique	37.1
6		Danemark	30.4
7		Suède	24.6
8		Belgique	23.4
9		Royaume-Uni	22.4
10		Suisse	19.9
11		Italie	14.7
12		Canada	12.2
13		Finlande	12.2
14		Japon	7.4
15		Chine	6.8



15 premiers contributeurs au Fonds préaffectés 2020-2024

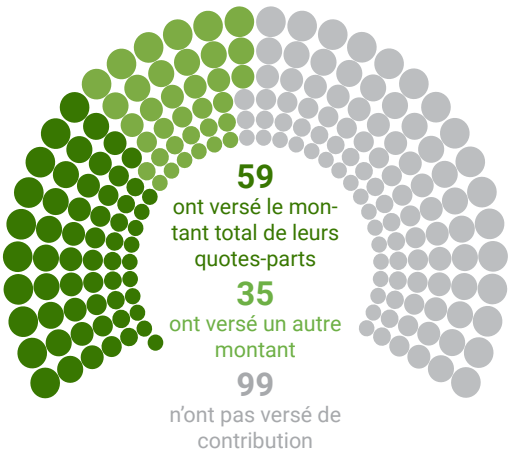
Millions de dollars

1	Organismes de l'ONU	262.5
2	Allemagne	126.3
3	Commission européenne / UE	138.1
4	Norvège	111.4
5	Initiative financière du PNUE*	73.7
6	Fonds multilatéral (Protocole de Montréal)	64.9
7	Fondations / ONG	61.5
8	États-Unis d'Amérique	51.7
9	Suède	45.8
10	Danemark	42.0
11	Japon	39.5
12	Royaume-Uni	36.2
13	Suisse	24.9
14	Canada	23.6
15	Finlande	13.2

* Partenariat entre le PNUE et le secteur financier mondial visant à mobiliser des financements du secteur privé pour le développement durable (voir page 18).

Fonds pour l'environnement (2024)

Sur 193 États Membres, en 2024 :



Quinze des 193 États Membres fournissent près de 90 % des ressources du PNUE.

Si les 15 premiers contributeurs au Fonds pour l'environnement sont de grandes économies, un grand nombre de petits États insulaires et de pays parmi les moins avancés figurent parmi les contributeurs ayant versé l'intégralité de leurs quotes-parts du budget approuvé, ce qui montre que chaque pays a la capacité de contribuer.

Fonds Pour L'environnement 2024

au 31 décembre 2024

ÉTATS MEMBRES AYANT CONTRIBUÉ À HAUTEUR DE LEUR PART TOTALE**

Albanie	Danemark	Islande	Madagascar	Pays-Bas	Serbie
Arménie	Dominique	Irak	Maldives	Nouvelle-Zélande	Slovénie
Bahamas	République dominicaine	Irlande	Malte	Norvège	Somalie
Barbade	Eswatini	Italie	Maurice (Île)	Oman	Sri Lanka
Belgique	Fidji	Jamaïque	Monaco	Palau	Suède
Bélize	France	Jordanie	Mongolie	Pérou	Tadjikistan
Bhoutan	Gambie	Kenya	Monténégro	Philippines	Royaume-Uni
Bosnie et Herzégovine	Géorgie	Lettonie	Maroc	Saint-Kitts-et-Nevis	Uruguay
Cap-Vert	Grenade	Lituanie	Nauru	Sainte-Lucie	Vanuatu
Chypre	Guyana	Luxembourg	Népal	Arabie saoudite	

AUTRES CONTRIBUTEURS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Andorre	Sambodëa	Allemagne	Malaisie	République de Corée	Thaïlande
Australie	Sanada	Hongrois	Ville de Mexico	Singapour	Trinité-et-Tobago
Autriche	Chine	Indonésie	Micronésie	Slovaquie	Ouganda
Bangladesh	Croatie	Japon	Pakistan	Afrique du Sud	États-Unis
Botswana	Jiechia	Kazakhstan	Paraguao	Espagne	Vietnam
Bulgarie	Finlande	Koweït	Portugais	Suisse	

** la part intégrale selon le barème indicatif des contributions volontaires du Fonds pour l'environnement, établi par les États membres des Nations unies. Veuillez noter que les États-Unis ne participent pas au barème indicatif des contributions volontaires.

Notre cheminement commun

La lutte contre la triple crise planétaire des changements climatiques, de la détérioration du milieu naturel et de la perte de biodiversité, et de la pollution et des déchets doit être une priorité absolue. Il nous faut transformer nos sociétés et nos économies pour protéger la Terre. Les plans directeurs, les stratégies, les accords et les conventions internationales – autrement dit, nos promesses collectives – sont en place. Nous savons ce qui doit être fait.

Pour poursuivre notre progression sur la voie de la durabilité planétaire, nous avons besoin de la mobilisation de toutes et tous. Il nous incombe d'apporter notre contribution à la protection de l'environnement.

Que pouvez-vous faire ?

GOVERNEMENTS : respecter les engagements internationaux en matière d'environnement ; stimuler l'exploitation des énergies renouvelables et promouvoir l'efficacité énergétique ; donner un prix aux émissions de carbone et supprimer les subventions aux combustibles fossiles ; promouvoir des pratiques durables en matière d'agriculture, de foresterie, de pêche ; contribuer à l'amélioration de l'efficacité du multilatéralisme environnemental, etc.

ORGANISATIONS INTERGOVERNMENTALES : user du pouvoir de mobilisation pour mettre en œuvre les accords existants et en élaborer de nouveaux afin de faire face à la triple crise planétaire ; faciliter le transfert de technologies en vue de progresser vers des économies à faible émission de carbone et respectueuses de la nature ; assurer une participation effective des parties prenantes ; appuyer la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ; promouvoir la coopération intersectorielle au sein de la famille des Nations Unies, etc.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES : adapter les modalités de prêt à l'objectif de réduction à zéro des émissions nettes ; mettre fin aux investissements dans les combustibles fossiles ; promouvoir les investissements dans les technologies durables, la préservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et les pratiques durables en matière d'agriculture et de pêche ; décarboniser les portefeuilles d'actifs détenus ou sous gestion ; rejoindre l'Initiative de collaboration du PNUJ avec le secteur financier et d'autres initiatives (voir page 18) ; accroître les financements en faveur de l'adaptation et de la résilience, etc.

SECTEUR PRIVÉ : utiliser des approches fondées sur l'économie circulaire permettant de réduire au minimum l'utilisation des ressources et la production de déchets (y compris les déchets plastiques) ; élaborer des normes de certification applicables aux produits issus de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche afin d'aider les consommateurs à faire des choix durables ; évaluer les risques environnementaux et sociaux des projets et des investissements, etc.

MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX : mener des activités de sensibilisation sur les questions environnementales les plus urgentes et sur leurs liens avec les questions de développement ; lutter contre la désinformation concernant les questions et solutions environnementales ; mettre en lumière les échecs des politiques et des actions liées à l'environnement, etc.

ONG : amener les gouvernements, les entreprises, etc. à honorer leurs engagements et à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'environnement ; faire part de votre opinion concernant la prise de décisions relatives à l'environnement ; concourir à l'éducation, à la formation et au développement des capacités ; promouvoir la participation aux sciences participatives, etc.

ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES ET ÉDUCATIVES : apporter des précisions concernant les systèmes naturels de la Terre, leur importance pour la durabilité et le bien-être humain, ainsi que les effets et les menaces que l'humanité fait peser sur eux ; mettre au point de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement ; évaluer l'impact des produits chimiques et des nouvelles substances sur la santé humaine et les écosystèmes ; informer les populations sur les différents modes de vie durables, etc.

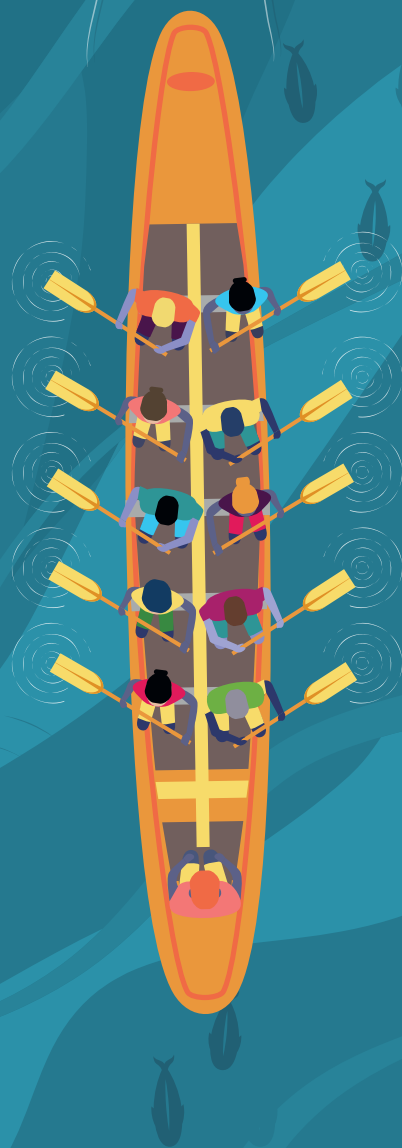
PARTICULIERS : acheter des produits et des services propres à réduire au minimum les déchets, auprès d'entreprises appliquant des modèles d'activité durables ; limiter le plus possible le gaspillage de denrées alimentaires, d'eau et d'énergie ; adopter des régimes alimentaires et des modes de vie sains ; exercer vos droits de vote et droits civiques afin de promouvoir des normes et des comportements sociaux durables, etc.

... et appuyer les travaux du PNUJ :
apporter un financement déterminant et souple ; signer les engagements pris dans le cadre des campagnes du PNUJ ; rejoindre les initiatives et les coalitions mises en place par le PNUJ ; ratifier les conventions environnementales ; participer à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ; prendre part à la Journée mondiale de l'environnement....

**Le PNUE envisage un avenir dans lequel
l'humanité vivra en harmonie avec la nature
sur une planète sans pollution
et au climat stable.**

Appuyer les travaux du PNUE.

Avancez à nos côtés



Pour tout complément
d'information, veuillez nous
contacter à l'adresse suivante :
unep-environmentfund@un.org.



Le monde est en proie à une triple crise planétaire, à savoir les changements climatiques, la détérioration du milieu naturel et la perte de biodiversité, et la pollution et les déchets.

Depuis 50+ ans, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est l'un des principaux défenseurs de l'environnement et un partenaire de confiance. Il fournit des conseils fondés sur des données scientifiques aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs afin d'éclairer leurs actions destinées à faire face aux défis environnementaux.

La présente brochure montre en quoi le PNUE est un partenaire de choix dans la lutte contre la triple crise planétaire, et met en évidence qu'investir dans le PNUE signifie aussi investir en faveur de l'humanité et de la planète.

C'est aussi une invitation à avancer à nos côtés.



Il nous incombe à toutes et à tous d'apporter notre contribution à la protection de l'environnement.



ONU 
programme pour
l'environnement

www.unep.org